

**UNIVERSITE MOULOUD MAMMARI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET
DES SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES**



Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention du Diplôme de Master

En Sciences Economiques

Spécialité : Banque et Marchés Financiers

Thème :

La contribution des micro-entreprises à la création d'emploi en Algérie :

Cas des micro-entreprises agricoles de la wilaya de Tizi-Ouzou

Réalisé par :

M^{lle} SAFIR Rachida

M^{lle} TIRCHI Meriem

Dirigé par :

M^{me} BOUCHAKOUR Souad

Devant le jury composé de :

Président : M^{me} BENZEGANE Souhila : Maitre Assistant / A, UMMTO.

Rapporteur : M^{me} BOUCHAKOUR Souad : Maitre Assistant / A, UMMTO.

Examineur : M^{me} KEDDACHE Lynda : Maitre Assistant / A, UMMTO.

Date de soutenance: /12/2016

Promotion : 2015-2016

REMERCIEMENTS

Nos premiers remerciements s'adressent à Madame BOUCHAKOUR Souad qui nous a accordé sa confiance en acceptant de diriger ce travail et qui nous a soutenu pour mener ce travail à terme par son aide, ses orientations et son disponibilités. Qu'elle trouve ici, l'expression de notre profonde reconnaissance.

Nous tenons encore à remercier les membres de jury qui ont eu l'amabilité d'accepter d'évaluer ce travail.

Un vif remerciement s'adresse au dirigeant et le personnel de la Banque d'Agriculture et de Développement Rural de la wilaya qui ont bien voulu nous recevoir et de nous avoir consacré un peu de leur temps précieux afin de répondre à nos questions.

Nous remercions également le personnel de l'ANSEJ de Tizi-Ouzou pour leur accueil chaleureux; leurs aides précieuses et leurs disponibilités.

Enfin, nos remerciements s'adressent à tous ceux qui ont participé de prêt ou de loin à la réalisation de ce travail.

MERJEM et RACHIDA

DEDICACES

A qui puis-je dédier cet humble travail si ce n'est à mes très chers parents, dont le sacrifice, la tendresse, l'amour, la patience, le soutien, l'aide et les encouragements sont l'essence de ma réussite. Sans eux, je ne serais pas ce que je suis aujourd'hui.

Je dédie ce travail également

A mes sœurs Samira, Karima, Ghania et Dalila et à mes frères Amar, Belaid et Younes et je les remercie pour leurs encouragements, leurs conseils, et leurs soutiens.

A tous mes amis (es).

A tous ceux et à toutes celles qui me sont chers.

RACHIDA.

DEDICACES

A l'âme de mon père TIRCHI Hacene qui m'a laissé sans voir le fruit de son éducation, lui qui m'a appris que les études sont avant tout notre unique et seul atout.

Aucune dédicace ne saurait exprimer l'amour, l'estime, le dévouement et le respect que j'ai toujours eu pour lui. Ce travail est le fruit de tes sacrifices que tu as consentis pour mon éducation et ma formation. Repose en paix.

MERJEM

Sommaire

Sommaire

Liste des abréviations	9
Introduction générale	12
Chapitre I : Cadre théorique sur le financement des micro-entreprises	15
Introduction	15
Section 1 : Aperçu générale sur les micro-entreprises	16
Section 2 : Les micro-entreprises dans l'économie algérienne	21
Section 3 : Le financement des micro-entreprises en Algérie	29
Conclusion	37
Chapitre II : Le chômage et la création d'emploi en Algérie	39
Introduction	39
Section 1 : Généralités sur le chômage	40
Section 2 : Les politiques et stratégies en matière d'emploi	49
Section 3 : Les structures d'accompagnement à la création des micro-entreprises	53
Conclusion	62
Chapitre III : L'impact de l'investissement agricole dans le cadre de l'ANSEJ sur la création de l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou	65
Introduction	65
Section 1 : Présentation de la BADR et de l'ANSEJ	66
Section 2 : La création d'emploi à travers le financement des micro-entreprises dans la wilaya de Tizi-Ouzou	77
Conclusion	91
Conclusion générale	93
Bibliographie	95
Liste des tableaux et graphes	100

Annexes	103
Tables des matières	118

Liste des abréviations

Liste des abréviations

- ADS** : Agence de Développement Social.
- AFS** : Allocation Forfaitaire de Solidarité
- ANDI** : Agence Nationale de Développement de l'Investissement.
- ANEM** : Agence Nationale d'Emploi.
- ANGEM** : Agence Nationale Pour la Gestion de Micro-crédit.
- ANSEJ** : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes.
- ANV** : Association Nationale de Volontariat.
- APSI** : Agence de Promotion se de Soutien à l'investissement.
- BADR** : Banque d'Agriculture et de Développement Rural.
- BIT** : Bureau International de Travail.
- BTPH** : Bâtiment et Travaux Publiques et Hydraulique.
- CATI** : Centre d'Aide au Travail Indépendant.
- CLIPJ** : Comité Local d'Insertion Professionnelle des Jeunes.
- CNAC** : Caisse Nationale d'Assurance Chômage.
- CNL** : Caisse Nationale Logement.
- CNMA** : Caisse Nationale de Mutualité Agricole.
- CPC** : Cellules de Proximités de Solidarité.
- CRMA** : Caisse Régionale de Mutualité Agricole.
- DAIS** : Dispositif d'Insertion Sociale.
- DEV-COM** : Développement Communautaire Participatif.
- DIPJ** : Dispositif d'Insertion Professionnelle des Jeunes.
- DISDJD** : Dispositif d'Insertion Social des Jeunes Diplômés.
- FCMGR** : Fond de Caution Mutuelle de Garantie Risques.
- FNDAR** : Fond Nationale de Développement Agricole Rural.
- FNSEJ** : Fond Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes.
- IBS** : Impôt sur le Bénéfice des Sociétés

IRG : Impôt Sur le Revenu Global.

ONG : Organisation Non Gouvernementales.

ONS : Office National Des Statistiques.

PAS : Plan d'Ajustement Structurel.

PCSC : Programme de Soutien à la Croissance.

PED : Pays En Développement.

PEJ : Programme d'Emploi des Jeunes.

PNDA : Programme National de Développement Agricole.

PNR : Prêt Non Rémunéré.

PSCE : Plan de Soutien à la Croissance Economique.

SCS : Société en Commandité Simple.

SNC : Société en Non Collectif.

SPA : Société Par Action.

TAP : Taxe sur l'Activité Professionnelle

TUR-HIMO : Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main d'œuvre.

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée.

***Introduction
générale***

Introduction générale

La crise économique de la fin des années 1980 (chute des prix de pétrole) a révélé des failles du système de gestion en vigueur depuis l'indépendance. La situation économique et sociale algérienne est devenue très défavorables et le chômage n'a pas cessé d'augmenter suite à la dégradation de la situation des entreprises publiques, ayant entraîné la fermeture de nombre d'entre elles. Durant cette période, tous les gouvernements algériens ont compris que le secteur public seul ne peut répondre aux besoins économiques et sociaux du pays, par conséquent, le recouru au secteur privé est une nécessité absolue et c'est dans ce contexte de transition, de l'économie dirigée vers une économie de marché que la micro entreprise est apparue comme une entité susceptible de compenser le déficit de la grande entreprise nationale par sa diversité, sa flexibilité et sa capacité à créer des emplois.

C'est devant la situation complexe et les difficultés de redressement du secteur public que les autorités ont tenté d'orienter leurs actions en faveur de l'encouragement de la création d'entreprises privées notamment la petite et moyenne taille plus adéquate avec l'économie de marché. Cela est fait à travers des dispositifs et des programmes spécifiques (ANSEJ, CNAC, ANGEM), conçus comme moyen de lutte contre le chômage.

Avec l'émergence de la micro entreprise, le désir d'entreprendre et d'avoir un emploi stable est devenu plus facile et accessible pour une large fraction d'individu, et cela grâce à ce que cette dernière offre comme avantage pour le créateur (sa taille réduite et son capital réduit) ce qui simplifie sa création ainsi que sa gestion. Les micro-entreprises ont été mises sur pied afin de pouvoir répondre aux ambitions des jeunes au chômage. La volonté de ces jeunes de créer une entreprise de très petite taille est relative à ce qu'offre cette dernière comme avantage, telle que, sa facilité d'implantation puisque son coût d'investissement très réduit et sa flexibilité lui permet de s'accommoder et de s'adapter à toutes les conjonctures.

D'une façon générale, le secteur privé s'oriente beaucoup plus vers les activités du service (commerce et transport) que vers les secteurs productifs tels que : l'industrie et l'agriculture. L'impact de cette logique sur l'emploi et le développement économique du pays à long terme ne peut être que négatif, Car le développement de tout pays est conditionné par le développement de chaque secteur économique.

Toute fois et malgré, la domination du secteur des services, il ya création de micro-entreprises dans d'autres secteurs productifs tels que l'industrie, l'artisanat et l'agriculture.

L'agriculture est un secteur vital pour l'économie car la survie de la population y dépend. La sécurité alimentaire a été depuis des décennies un défis pour les pouvoirs publics,

Introduction générale

et ce dernier est combiné au défis de la création d'emploi ce qui a poussé les pouvoirs publics à consentir beaucoup d'efforts dans ce domaine essentiellement dans le cadre des dispositifs (ANSEJ-CNAC-ANGEM).

Plusieurs micro-entreprises ont vue le jour dans différentes activités de ce secteur tels que l'élevage, l'aviculture, etc. dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Et comme toute création d'entreprise est automatiquement accompagnée de création d'emploi alors nous allons poser la problématique suivante :

Le financement de la création des micro-entreprises agricoles a-t-il réellement permis de créer de l'emploi au niveau de la wilaya Tizi-Ouzou ?

Notre étude se focalisera sur une analyse au niveau de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) et la Banque d'Agriculture et de Développement Rural (BADR) pour étudier l'impact de la création des micros entreprises dans le secteur agricole dans la willaya de Tizi-Ouzou sur la création de l'emploi.

Pour réaliser notre travail, nous avons adoptés une méthodologie subdivisée en deux approches : théorique et pratique.

L'approche théorique est basée sur une exploitation de la littérature sur le sujet ou nous avons procédé à une recherche bibliographique (la consultation des ouvrages, des thèses et mémoires, des articles des revues et des sites internet).

L'approche pratique basée sur l'exploitation des données fournies d'une part auprès de la Banque d'Agriculture et de Développement Rural (BADR) et d'autre part auprès de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ).

Notre travail de recherche s'articule autour de trois chapitres :

Dans un premier chapitre nous présentons la conception générale sur le financement des micro-entreprises en Algérie.

Dans un deuxième chapitre nous allons traiter le problème du chômage et de l'emploi en Algérie.

Nous terminerons notre travail avec un cas pratique qui sera consacré à l'étude de l'impact de l'investissement agricole dans le cadre de l'ANSEJ sur la création de l'emploi au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Chapitre I

*Cadre théorique sur le
financement des micro-
entreprises*

Introduction

La création des micro-entreprises représente aujourd'hui un enjeu économique et social important dans le monde. Elle est considérée comme moteur du développement des économies des pays, elle couvre le manque des gros investissements dans ces pays et crée ainsi un tissu économique primaire qui permettra la création d'emplois et le développement de ces économies. Le secteur de la micro entreprise a besoin de ressources financières pour son investissement, mais les entrepreneurs trouvent des difficultés d'accès aux moyens financiers car ils n'ont pas de garanties à offrir. Les montants dont-ils ont besoin pour financer leurs activités sont généralement trop petits et n'intéressent pas les banques et par conséquent, ils sont exclus de crédit bancaire.

La micro finance vise à permettre aux exclus du système bancaire d'accéder à des services financiers, en premier lieu des micros crédits, mais elle offre aussi la possibilité d'épargner des petits montants. Elle s'est développée en tant qu'approche de développement économique et s'intéresse spécifiquement aux populations à faible revenu. La majorité des micros entrepreneurs pour lesquels les demandes financières ne sont pas satisfaites par les banques classiques, leurs financement pour la plupart des cas, est assuré par la micro finance. Ainsi, la microfinance se justifie d'un double point de vue. D'une part, elle offre des services financiers que les secteurs bancaires ne peuvent pas donner à une large partie de la population pauvre. D'autre part, elle semble être la seule voie de financement pour les micro-entreprises.

Dans ce présent chapitre, nous essayons dans un premier temps de mieux cerner les notions de base de la micro entreprise et son évolution dans l'économie algérienne. Dans un second temps, nous allons traiter les sources de financement de ces micro-entreprises.

Section 1 : Aperçu générale sur les micro-entreprises

De nos jours, beaucoup d'éloges sont faites en direction des micro-entreprises, mettant en exergue principalement leurs grandes capacités à combiner la croissance économique et la création d'emploi. Le discours en faveur de développement de ce type d'entreprise se base essentiellement sur leur capacité d'adaptation en marché due en partie à la simplicité de leurs formes d'organisation et leurs grandes flexibilités.

1.1 La notion de micro-entreprise

1.1.1 Définition de la micro-entreprise

Il existe diverses définitions de la micro entreprise :

- Selon P.A Julien « la petite entreprise est une entreprise juridiquement ou financièrement indépendante opérant dans le secteur primaire manufacturier ou des services et dont les fonctions de responsabilités incombent le plus souvent à une seule personne, si non à deux ou trois en générale seules propriétaires de capital »¹.
- Christian Morisson, Henri Renard et Xavier Oudin suggèrent la définition suivante : « les micros entreprises, étant donné que ce sont les entreprises les plus petites, qui ont le plus de mal à fonctionner lorsque les interventions du secteur public sont inadaptées ou en contradiction avec l'entreprise privée »².

1.1.2 Les formes juridiques de la micro-entreprise.

La micro-entreprise sera cernée, à travers sa taille (moins de 9 salariés), sa nature juridique et son domaine d'activité (petite production de biens et services marchants, sous-traitance³).

Il existe six formes juridiques pour la micro-entreprise à savoir la SARL (Société à Responsabilité Limitée), l'EURL (Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée), la SNC (Société en nom collectif), la personne physique (Un seul promoteur), l'agriculteur et l'artisan. La SARL, L'EURL et la SNC sont des formes juridiques gérés par le code de commerce. Par contre, l'artisanat, les bureaux d'expertise de statut personne physique sont dépendant des organismes spécifiques⁴. Les formes les plus adaptés sont :

⁽¹⁾ P.A Julien, MARCHESNAY. M « La petite entreprise », Edition G .VERMETTE, 1988, p.56.

⁽²⁾ Christian (M), Henri (B) et Xavier (O), « micro-entreprise et cadre institutionnel dans les pays en développement », Ed OCDE, Paris, 1994, p.21.

⁽³⁾ MOKRANE.A « entrepreneurs et milieu entrepreneurial : éléments d'analyse à partir du cas de la willaya de Tizi-Ouzou », mémoire de magister en sciences économiques de l'université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou. 2006, p.343.

⁽⁴⁾ ABEDOU.A, BOUYACOUB.A, LALLEMENT.M, MADAOUI.M, « emploi et relation sociale France-Maghreb ». Edition l'Harmattan. 2007. P 61.

1.1.2.1 L'entreprise individuelle

Elle est la propriété d'une personne physique qui exerce son activité avec ses moyens personnels, cette personne est l'unique responsable de ses biens en cas de faillite et c'est également le seul bénéficiaire des gains réalisés par l'entreprise.

1.1.2.2 La société à responsabilité limitée (SARL)

C'est une forme de société à vocation commerciale, Sa caractéristique principale et de limiter la responsabilité des associés : chacun d'entre eux ne supporte les pertes éventuelles de la société qu'à hauteur de son apport.

1.1.2.3 Les sociétés en nom collectifs (SNC)

C'est une société à responsabilité illimitée pour les associés. Ceux-ci vont être personnellement exposés au paiement des dettes de la société. La personnalité des associés est déterminante et en particulier leur solvabilité. Elle est désignée par une dénomination sociale, à laquelle peut être incorporé le nom d'un ou plusieurs associés, et qui doit être précédée ou suivi immédiatement de la mention 'société en nom collectif', tous les associés sont gérants, sauf stipulation contraire des statuts qui peuvent désigner un ou plusieurs gérants associés. La société prend fin par le décès de l'un des associés sauf s'il a été stipulé que la société continuerait, soit avec les associés seulement, soit avec un ou plusieurs héritiers, ou toute autre personne désignée par les statuts.

1.1.2.4 Les sociétés en commande simple (SCS)

Il y a distinction entre les sociétaires, non seulement en fonction du nombre de parts, mais aussi des statuts. On distingue les commanditaires et les commandités⁵.

- A. Le commanditaire :** apporte tout ou partie du capital. Il reçoit une part sur les résultats en fonction de son apport. En cas de faillite, il n'est responsable que dans la limite de ce qu'il a apporté. Il ne gère pas l'entreprise, mais il exerce un contrôle financier.
- B. Le commandité :** gère l'entreprise, il est responsable de façon illimitée sur l'ensemble de ses biens.

⁽⁵⁾ MELBOUCI BELHOUT Leila « l'économie de l'entreprise algérienne », Edition EL-AMEL, 2009, p. 157-p158.

1.2 Les caractéristiques de la micro-entreprise

D'après JULIEN.P.A et MARCHESNAY.M⁶, une micro entreprise se différencie d'une grande entreprise, c'est pour cela qu'il faut bien connaître les caractéristiques de cette organisation de petite taille, pour faire la différence. On peut retenir six caractéristiques :

1.2.1 La centralisation de la gestion

La centralisation de la gestion constitue peut-être la caractéristique principale de la très petite entreprise. On peut même fréquemment parler de personnalisation tant chacun identifie l'entreprise à sa direction, soit généralement à un seul individu⁷.

1.2.2 Une faible spécialisation

La direction remplit plusieurs tâches de direction et les employés sont souvent polyvalents ce qui fait dire que cette déspecialisation conduit souvent à laisser un maximum d'initiatives aux personnes, la détermination de plans de charge faisant souvent même l'objet d'une véritable négociation avec les employés.

1.2.3 Un processus de décision peu formalisé

Contrairement aux grandes entreprises qui doivent préparer des plans relativement précis, des actions projetées, pour servir de référence à toute l'organisation. Les micro-entreprises ne font pas l'objet de communication et d'explication car le dirigeant est suffisamment proche de ces employés pour leur expliquer tout changement de décision, la décision dans ces entreprises est constituée de trois étapes : « intuition, décision, action » il s'agit d'une stratégie simple et souple.

1.2.4 Un système d'information interne peu complexe

L'information circule d'une manière efficace, elle est souvent partielle, et changée dans l'action, par contact direct ou par dialogue par contre les grandes entreprises doivent mettre en œuvre un mécanisme formel et écrit qui permet de transmettre l'information dans le contrôle.

1.2.5 Un système d'information externe simple

La petite entreprise n'a le plus souvent nul besoin d'études de marché complexes, lourdes et souvent dépassées au moment où elles sont terminées. Dans les entreprises de petite taille, le dirigeant peut discuter directement avec ses clients pour connaître leurs

⁽⁶⁾ P.A Julien, M.MARCHESNAY. Op.Cit. p 57-58.

⁽⁷⁾ BENTABET.L « Très petites, petites et moyennes entreprises : entre tradition et innovation », Centre d'études et de recherches sur les qualifications Cereq, Marseille, octobre 2008, p 50.

besoins et leurs goûts, la grande organisation doit, de son côté engager des études de marché coûteuses et complexes.

1.2.6 La recherche d'un environnement stable

Cette caractéristique s'explique par le peu de poids qu'à la petite entreprise sur son environnement, au contraire de la grande entreprise, elle ne possède qu'une part relativement petite d'un marché.

1.3 Les rôles et objectifs des micro-entreprises

Malgré leurs petites tailles, les micro-entreprises jouent un rôle important dans l'économie, on essayant d'atteindre leurs objectifs :

1.3.1 Les objectifs des micros entreprises

Tout dirigeant d'une entreprise doit être en mesure de fixer les objectifs à atteindre dans un certain délai et sur un horizon de temps donné. Certes, être un chef d'entreprise rentable est la garantie d'un revenu intéressant, d'un statut social enviable et de l'estime des autres n'est pas le premier but de l'entrepreneur ; selon plusieurs auteurs, la réalisation personnelle leur paraît plus déterminante. Il existe certainement une multitude d'autres buts. On peut citer par exemple : la volonté d'assurer un revenu ou un emploi pour sa famille et les satisfactions psychologiques à être le patron.

Pour Julien P.A : « il existe trois buts qui ressortent de la littérature consacrée aux typologies d'entrepreneurs : la recherche de la pérennisation et de la survie, la recherche de l'indépendance et de l'autonomie de décision et enfin la recherche de la croissance et du pouvoir »⁸.

1.3.1.1 La pérennité

L'entreprise est créée et développée de sorte qu'elle se pérennise, qu'elle survive ce qui permettra à son créateur de la transmettre à ses héritiers. Ce but apparaît déterminant lorsque l'affaire repose sur des capitaux familiaux. La pérennisation pose à l'évidence le problème de la succession, de la « relève », d'autant plus que les héritiers risquent de ne pas accorder la même importance à la pérennisation.

1.3.1.2 L'indépendance

Le désir d'être « son propre patron », « de ne rien devoir à personne » marque, parfois de façon viscérale le comportement des chefs d'entreprises qui se manifestent dans la logique financière, industrielle et institutionnelle.

⁽⁸⁾ P.A Julien, M.MARCHESNAY. Op.Cit. p.70.

1.3.1.3 La puissance

Un autre plan de littérature consacré à l'entrepreneuriat accorde une place essentielle aux désires d'accomplissement, puis au goût du pouvoir. Au demeurant, la plus part des modèles d'économie et de gestion des petites entreprises sous-entendent la primauté de ce but, dans la mesure où ils évoquent avant tout les étapes de la croissance des petites vers les moyennes entreprises, en dégageant les stades critiques de ce processus, mais sans s'interroger sur sa pertinence vis-à-vis des buts effectivement ou vraisemblablement poursuivis par les chefs des petites entreprises.

1.3.2 Les rôles des micro-entreprises

Le recours depuis quelques temps aux micro-entreprises dans les politiques de développement des Etats en générale s'appuie sur une série d'arguments et de raisons justifiantes. A titre d'illustration nous pouvons citer : la création d'emploi, le renforcement du tissu industriel, la diffusion de l'esprit d'entreprise.

1.3.2.1 La création de l'emploi et réduction du chômage

De nos jours, l'activité entrepreneuriale contribue au maintien et à la sécurisation des emplois existants en plus d'en créer de nouveaux, aussi bien dans les pays développés que ceux de tiers monde. Le recours aux micro-entreprises apparaît comme une stratégie efficace de lutte contre le chômage car que certains pays ont vu le nombre de chômeurs diminuer suite au renforcement de la politique de création de la micro entreprise⁹.

1.3.2.2 Le renforcement du tissu industriel

Selon BELATTAF.Matouk¹⁰ La micro ou la petite entreprise est d'abord perçue comme un facteur de promotion des régions. En effet, les petites entreprises se caractérisent par leur taille réduite et leur faible consommation de capital. De par sa taille réduite et les moyens raisonnables, elle peut s'implanter partout et son exigence en ressources est facile à satisfaire. Cette caractérisation correspond précisément aux potentialités des régions enclavées. Plus exactement il s'agit d'offrir sur place des occasions d'emploi aux populations locales (minérales agricoles, humaines et financières), de fournir des occasions de promotion économique aux ressources (humaines et naturelles) cachées dans la région et qui resteraient inutilisées ou dirigées vers des régions ou l'activité

⁽⁹⁾ 2^{ème} conférence de l'OCDE des ministres en charges des PME « encourager l'entrepreneuriat en tant que moteur de la croissance dans une économie mondialisée », 3-5 juin 2004, Turquie. P 12.

⁽¹⁰⁾ BELATTAF.M « évaluation de la dynamique territoriale et le financement de la PME et son impact sur le développement local : cas de la wilaya de Béjaïa. Recherches économiques et managériales, n°2 décembre 2007, p13.

Chapitre I : Cadre théorique sur le financement des micro-entreprises

économique est déjà fortement concentrée. Elle vient renforcer celles existantes pour rendre le tissu industriel plus dense, donnant lieu à un pôle industriel.

1.3.2.3 La diffusion de l'esprit d'entreprise chez les jeunes

L'objectif de création des micro-entreprises n'est pas limité seulement à l'absorption du chômage, mais surtout à la création de richesse, à l'augmentation de la valeur ajoutée et à l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle. L'esprit d'entreprise est fondamental pour le financement et le fonctionnement des économies de marché. Dans ces économies, l'entrepreneur est le vecteur du changement et de la croissance ; son action peut contribuer à accélérer l'élaboration, la diffusion et la mise en œuvre d'idées novatrices. De ce fait, il permet l'élargissement du champ de l'activité économique¹¹.

Pour conclure on peut dire que le secteur des micros-entreprises, occupe aujourd'hui une place dans les stratégies des pays en développement qui reconnaissent son rôle majeure dans la lutte contre le chômage et la pauvreté.

Section 2 : Les micros entreprises dans l'économie algérienne

Depuis l'indépendance, la création d'entreprise privée a évolué avec l'évolution de l'économie algérienne, elle est née grâce aux réformes engagées par les pouvoirs publics. C'est à partir des années 1990, que l'Algérie s'oriente vers une nouvelle organisation ayant pour objectif l'encouragement et le développement de l'esprit d'entreprise. Durant les deux dernières décennies, la participation des jeunes à la création d'entreprise a connu un développement remarquable et rapide.

2.1 Définition de la micro-entreprise selon la loi algérienne

Selon la loi n° 01/18 du 12 décembre 2001 sur la promotion de la PME: « la micro-entreprise est définie comme étant une entreprise comportant de 1 à 9 employés et qui réalise un chiffre d'affaire inférieur à 20 millions de dinars ou dont le total de bilan annuel n'excède pas 10 millions de dinars »¹².

⁽¹¹⁾ L'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) « stimuler l'esprit d'entreprise » Paris, 1998. p 11

⁽¹²⁾ Loi n° 01-18 du 12 décembre 2001 portant loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise (PME), Art. 7 du Journal Officiel de la République Algérienne n° 77.

2.2 Evolution des micro-entreprises en Algérie

MELBOUCIL¹³, a fait une distinction entre deux périodes marquant l'histoire de l'évolution de l'entrepreneuriat et du secteur privé en Algérie.

2.2.1 La période 1962-1990 : l'économie planifiée

A l'indépendance, la situation de l'économie algérienne est caractérisée par des problèmes économiques : faiblesse de l'industrie, secteur agricole abandonné, une machine administrative en panne. Le gouvernement algérien a dû nationaliser les terres et les entreprises abandonnées par les colons, comme l'indique le décret de mars 1963 portant biens vacants : « tous biens meubles ou immeubles abandonnés par ses propriétaires étaient nationalisés de fait en attendant peut être une promesse d'indemnisation ».¹⁴

Juste après l'indépendance, l'Algérie s'est engagée dans un programme de développement afin de transformer l'économie algérienne en y implantant une industrie de base et des transformations au sein de l'agriculture. Durant cette période l'économie algérienne est caractérisée par un interventionnisme étatique. L'Etat a été le principal entrepreneur et employeur, il est considéré comme le propriétaire des entreprises et le responsable de leur création et de leur gestion. L'Etat algérien a limité le champ de l'entrepreneuriat privé, les entrepreneurs ne doivent investir que dans des activités complétant celle des grandes entreprises d'Etat.

En effet, cette période fut celle de la limitation de l'entreprise privée. À la base de cette réalité plusieurs mesures sont à retenir¹⁵ :

- 1962 à 1966 : la nationalisation de nombreuses entreprises privées à capitaux étrangère ou nationaux dans tous les secteurs économiques.
- 1963 : la promulgation du premier code de l'investissement qui favorise le monopole de l'Etat. Ce code n'accorde aucun avantage ni garanti au capital privé. Puis celui de 1966 qui ne visait que l'incitation des privés à investir dans des activités productives.
- 1976 : adoption de la charte nationale qui considère l'entrepreneur privé comme un profiteur pour lutter contre toute forme d'exploitation.

⁽¹³⁾ MELBOUCI BELHOUT Leila. Op.cit. p.194.

⁽¹⁴⁾ JOYAL.A, SADEG.M, TORRES.O « La PME algérienne et le défi de l'internationalisation », Edition L'Harmattan, 2010, p.118.

⁽¹⁵⁾ BOUZAR.C « Systèmes financiers : mutations financières et bancaires et crises », Edition EL-AMEL, 2010, p.165.

Chapitre I : Cadre théorique sur le financement des micro-entreprises

Durant cette période, l'entreprise privée continue cependant à se développer par ces propres moyens (crédit bancaire très sélectif et aides de l'Etat inexistantes) en exerçant des industries alimentaires, industrie du bois, du papier et du carton, des industries mécaniques et électriques dans des dimensions limitées (elles sont de petites et moyennes tailles).

Les années 1980 sont caractérisées par le désengagement de l'Etat et l'essor de l'entreprise privée qui était concentré dans trois branches d'activités : l'industrie alimentaire, le textile et les matériaux de construction.

A partir de 1982, les entreprises privées sont considérées comme un facteur de croissance et de développement de l'économie, durant cette période l'entreprise et l'entrepreneuriat privés vont connaître les premières ouvertures destinées à promouvoir leur développement. Sur le plan réglementaire, la loi 82-11 de 1982 incisant un agrément préalable et obligatoire à tous les projets d'investissement privé, tout en limitant un plafonnement aux investissements autorisés qui constitue la première ouverture significative de la politique économique sur l'initiative privée.

2.2.2 La période de 1990-2009 : la transition vers l'économie de marché

Après l'échec du socialisme et le déficit de la plupart des grandes entreprises d'Etat, l'Algérie se tourne vers le processus de libéralisation. Durant cette période l'économie algérienne a été bouleversée par plusieurs événements économiques et politiques tel que¹⁶ : l'autonomie et la privatisation des entreprises publiques, l'encouragement du secteur privé, la libéralisation des prix et l'ouverture du marché national pour instituer l'économie de marché. L'Etat considère l'entrepreneur comme l'acteur principal de développement économique, il a instauré la loi de 93-12 de 5 octobre de 1993 relative à la promotion de l'investissement. Cette loi a favorisé la mise en place de la première institution qui est l'Agence de Promotion et de Soutien à l'Investissement (APSI) qui accorde aux entrepreneurs des avantages fiscaux et qui encourage la création des entreprises, cette institution est remplacée par l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI) suite à la loi d'orientation sur la promotion de l'entrepreneuriat promulguée par l'ordonnance 01-03 le 12 décembre 2001 relative au développement de l'investissement¹⁷.

D'autres dispositifs ont été mis en place pour aider les jeunes créateurs à créer leur propre entreprise tel que la création de l'institution la Caisse Nationale d'Assurance

⁽¹⁶⁾ MELBOUCIL. Op.cit p.121.

⁽¹⁷⁾ Loi n°01-03 de 12 décembre 2001 relative au développement de l'investissement. Journal Officiel de la République Algérienne n°47.

Chapitre I : Cadre théorique sur le financement des micro-entreprises

Chômage (CNAC) en 1994¹⁸ suite à l'application de Plan d'Ajustement Structurel (PAS) qui consiste à préserver des postes de travail pour les entreprises en difficulté, et la création de l'Agence National de Soutien à l'Emploi de Jeune (ANSEJ) en 1997 qui est une institution de soutien, d'accompagnement et d'aide à la création des petites entreprises, et par la suite l'Agence National de Gestion des Microcrédits (ANGEM) en 2004 dont les missions vont de l'encouragement de l'investissement par des incitations fiscales, parafiscales et douanières à l'accompagnement des jeunes promoteurs sous forme de soutien, de conseil et de suivi des investissements.

2.2.3 L'évolution des micro-entreprises en Algérie de 2010 à 2015.

La micro-entreprise est considérée aujourd'hui, comme la forme la plus recommandée pour animer et dynamiser le tissu économique local, du fait du coût d'investissement réduit, de l'éventail des créneaux à investir et des emplois durables directes et indirectes, qui peuvent être générés. C'est aussi la forme la plus adaptée pour éveiller et promouvoir l'esprit d'entreprise. C'est enfin, une voix privilégiée pour la mise en valeur des potentialités régionales ou locales qui permet la création de richesse et d'emploi durables. Le tableau et le graphe suivants présentent l'évolution du nombre de micro-entreprises créées durant la période 2010-2015.

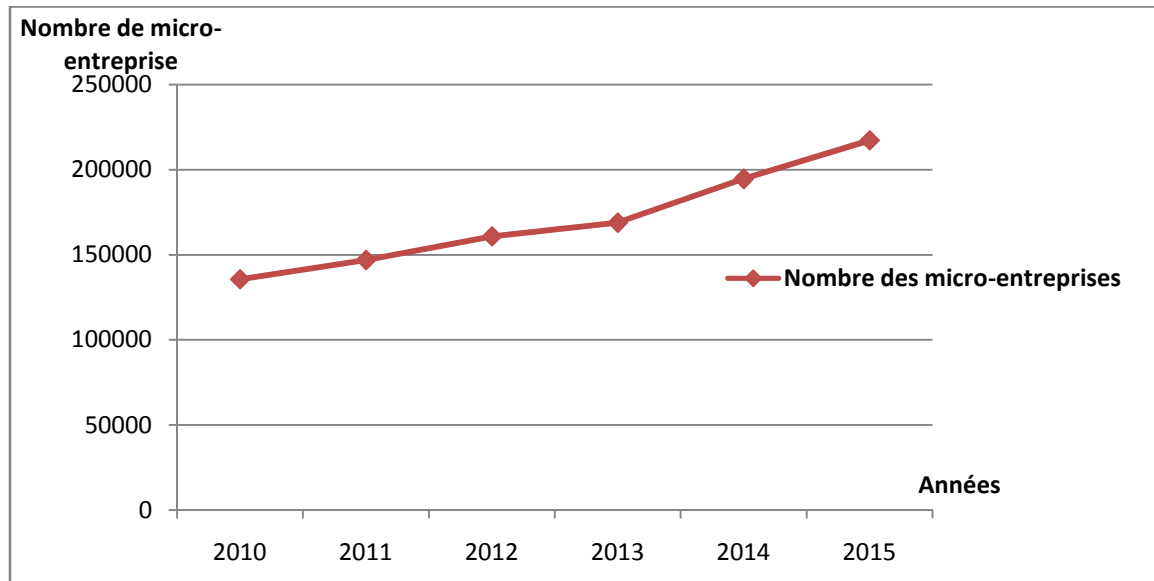
Tableau n° 1 : évolution du nombre des micro-entreprises créées en Algérie entre 2010 et 2015.

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre des micro-entreprises	135623	146881	160764	168801	194552	217142

Source : réalisé par nos soins à partir des bulletins d'informations statistique de ministère de l'industrie, de la PME et de la promotion d'investissement de 2010 à 2015.

⁽¹⁸⁾JOYAL.A, SADEG.M, TORRES.O , Op.Cit. P139.

Graphe n°1 : évolution du nombre des micro-entreprises créés en Algérie entre 2010 et 2015.



Source : réalisé par nos soins à partir des bulletins d'informations statistique de la PME, ministère de l'industrie, de la PME et de la promotion d'investissement de 2010 à 2015.

Durant les années 2000, le secteur privé a connu une forte croissance en termes de création d'entreprises, suite à la loi d'orientation de la PME visant la promotion de l'entrepreneuriat. A la fin de l'année 2015, le nombre des micros entreprises a connu une évolution remarquable et a enregistré le nombre de 217142 micros entreprises alors qu'au début de l'année 2010, il était à 135623 entreprises déclarées par le ministre de l'industrie et de la PME.

2.3 Les contraintes liées aux micro-entreprises

Les contraintes rencontrées par les micro-entreprises peuvent être réparties en deux catégories : des contraintes exogènes et des contraintes endogènes¹⁹ :

2.3.1 Les contraintes exogènes

On distingue deux types de contraintes à savoir les contraintes géographiques qui ont une relation avec l'espace physique d'implantation des entreprises, et les contraintes administratives qui sont le résultat des mesures prises par les pouvoirs publics en vue de la protection de l'environnement de l'entreprise.

⁽¹⁹⁾ BOUZAR.C. Op.cit. p 167-171.

2.3.1.1 Les contraintes géographiques

Elles représentent des obstacles préliminaires que les porteurs de projet rencontrent avant d'entamer leurs démarches pour la mise en œuvre de leurs projets d'investissement. Elles peuvent être classées selon deux niveaux ²⁰: le relief et l'état du foncier industriel.

A. Le relief

Il représente la nature géographique de l'espace algérien qui se caractérise par un ensemble de montagnes et de quelques plaines en nord tandis que le sud est complètement désertiques aussi les changements climatiques aléatoires de ces dernières années rend difficile le processus d'implantation des activités économiques, ce qui engendre un déséquilibre spatial en terme d'entreprise.

B. La problématique du foncier industriel

La rareté du foncier industriel met les porteurs de projets devant une double situation: il s'agit de la cherté du foncier industriel et de la nature juridique des terrains qui font généralement l'objet de propriété privée qui échappe au contrôle de l'Etat. En ce qui concerne sa nature juridique, il faut noter que la plupart des terres utilisables relèvent de domaines collectifs, C'est-à-dire qu'elles appartiennent à l'ensemble de la famille ou un groupe de personnes. A défaut d'acte de propriété, toute action de vente ou de cession devient difficile. La situation est plus critique pour les petites entreprises, l'accès au foncier industriel est très difficile, en termes de disponibilités, de démarches administratives, de prix et de modalités de paiement, de régulation...

2.3.1.2 Les contraintes administratives

Les contraintes administratives se traduisent généralement par ²¹:

- Les nombreuses procédures : le respect des règles formelles, complexité des dossiers exigés (le registre de commerce, l'autorisation d'exploitation par les services de la wilaya, l'attestation d'hygiène, l'attestation d'éligibilité, attestation de conformité et autres) poussent les promoteurs à détourner le projet de son objectif initial, le localiser dans d'autres territoires ou l'abandonner carrément ;
- Le manque de transparence ou l'inexistence de l'information et de leurs échanges entre les partenaires intégrés dans le processus de création d'entreprises ;

⁽²⁰⁾ BOUZAR.C. Op.cit. p 167-171.

⁽²¹⁾ SILAKHAL.K, KORICHI.Y, GABOUSSA.A « les PME en Algérie : Etat des lieux, contraintes et perspectives », مجلة أداء المؤسسات الجزائرية N° 04/ décembre 2013, p. 37-57, p.50.

- La logique de protection de l'environnement par le pouvoir public peut freiner les entrepreneurs privés, à titre d'exemples : les interventions de l'Etat empêchent l'implantation de projet qui nuit l'environnement, voir la localisation d'unités industrielle à proximité de cours d'eaux, ateliers de fabrication à coté des habitants ;
- A ces différents obstacles, s'ajoutent le manque de culture et d'initiative industrielle et managériale chez les populations concernées. L'âge relativement jeune des promoteurs, leurs manques d'expérience et de qualification nécessaires limitent leurs interventions.

2.3.2 Les contraintes endogènes

Se sont les obstacles d'ordre économique, technique et financière, elles influencent le démarrage de l'entreprises, en effet, un grand nombre d'entre elles rompent au bout de la deuxième ou troisième année de leur existence.

2.3.2.1 Les contraintes économiques

Elles sont liées à des prélèvements obligatoires exagérés que supportent les micro-entrepreneurs : les impôts, taxes et cotisations qui atteignent 50% du chiffre d'affaire dans le cas de déclarations du bénéfice et une connaissance insuffisante du marché ; en Algérie, le marché du travail est encore instable, les contraintes qu'il subit généralement sont : le manque des experts en management, des gestionnaires et des techniciens qualifiés et l'inexistence d'institution de formation spécialisées et la faiblesses de la qualité des programmes assurés.

2.3.2.2 Les contraintes technologiques

La maîtrise des technologies incorpora des systèmes informatiques et électroniques nécessitent des compétences adéquates. Or, les porteurs de projets sont très souvent limités non seulement en matière commerciale et managériale mais aussi dans le domaine technologique.

2.3.2.3 Les contraintes liées au financement de la création d'entreprises privées

Il ressort clairement que les micro-entreprises sont surtout handicapées par des problèmes d'approvisionnement, cette contrainte est liée à l'accès difficile aux équipements nécessaires²². L'accès aux sources de financement est particulièrement difficile pour les micro-entreprises qui ne disposent pas de garanties suffisantes. Les jeunes

⁽²²⁾ MARNIESSE.S « les micro et petites entreprises malgaches dynamique et obstacles au développement », document de travail DT/98/08 de l'université de Paris I Sorbonne-DIAL, 1998. P 24.

Chapitre I : Cadre théorique sur le financement des micro-entreprises

promoteurs font généralement recours soit au financement informel ou au financement bancaire.

Le financement informel constitue une source d'argent appréciable pour les jeunes promoteurs pour plusieurs raisons : l'absence de conditions préétablies (pas de démarches à effectuer, pas de formalités à remplir et surtout pas de garanties à donner), absence de frais de gestion (pas d'administration), absence de contrôle ce qui permet l'évasion fiscale. Les jeunes promoteurs le réalisent à travers l'épargne personnelle, les prêts de famille, amis et collègues. Notons que ce financement informel présente des limites qui sont la sous capitalisation des petites unités créée, le prêteur informel peut exiger une contre partie non mesurable, par exemple, l'embauche d'un proche, une demande future de prêt ou un remboursement en nature.

Le financement bancaire présente aussi des limites qui sont : les lenteurs dans les décisions d'octroi de crédit, les conditions d'accès à la source de financement, insuffisance du montant accordé par rapport à la taille du projet ce qui amène les jeunes promoteurs à abandonner leurs initiatives. Les garanties exigées par les banques sont difficiles à recueillir et en cas de faillite, les banques récupèrent dans la plupart du temps des montants très réduits par rapports à la créance impayée, ce qui rend ces dernières réticentes au financement des micro-entreprises.

Pour conclure, on peut dire que le secteur des micro-entreprises occupe aujourd'hui une place dans les stratégies des pays en de développement. En Algérie, il joue un rôle fondamental dans le processus de développement économique et social, par son rôle dans la création de l'emploi et la lutte contre la pauvreté.

Cependant, beaucoup d'indicateurs révèlent aujourd'hui la faiblesse du tissu des micro-entreprises et cela est dû aux difficultés et obstacles rencontrés par les entrepreneurs.

Section 3 : Le Financement des micro-entreprises en Algérie.

Grace à la microfinance aujourd'hui, le crédit est accessible aux populations exclus des systèmes traditionnels de financement que sont les banques ou les établissements financiers. Il facilite et favorise ainsi la participation du plus grand nombre à la création de la richesse.

3.1 Origine de micro crédit et de la microfinance

Si les concepts modernes de microfinance et de micro-crédit sont apparus à la fin de la décennie 1970, l'idée de lutter contre la pauvreté et l'usure, et de promouvoir des systèmes financiers en faveur des exclus est très ancienne.

En Europe, au moyen âge le moine de Barnabé de Terni fonda en Italie le premier mont-de-piété en 1462 pour lutter contre le phénomène de l'usure et combattre les taux d'intérêts abusifs (jusqu'à 130 %) appliqués par des prêteurs individuels qui ne permettent pas à l'individu de rembourser sans s'appauvrir. Dans la lignée des premiers établissements fondés en Italie, un autre mont-de-piété a été créé en France en 1637 à Paris, il est considéré comme un des ancêtres de microfinance²³.

La première vague de développement des mouvements de bancarisation populaire (microfinance) a eu lieu en Europe au 19^{ème} siècle, avec la création des premiers réseaux mutualistes en Allemagne en 1860 (Raiffeisen), En France en 1865 (l'Alsace-Moselle) et au Québec en 1900 (Desjardins). Ces systèmes visent en premier lieu les paysans victimes des usuriers. Contrairement au mont-de-piété, ces coopératives d'épargne et de crédit ne sont pas des entreprises de prêt sur gage mais de véritables intermédiaires financiers, collecteurs d'épargne et banquiers des couches populaires, rurales d'abord puis aussi urbaines. Leur politique initiale de crédit s'est trouvée le plus souvent confronté au manque de ressources ce qui les a amenés à développer une culture de l'épargne préalable²⁴.

Le concept moderne de la micro finance part de cette primauté du crédit sur l'épargne de l'investissement sur la thésaurisation. Il a connu un immense et rapide succès parce qu'il a pu s'appuyer sur un volume important de ressources exogènes publiques et privées, ce que n'avaient pas pu faire les systèmes mutualistes du siècle précédent²⁵.

(23) LHERIAU.L « la réglementation en microfinance » [En ligne]. Edition ADA, 2005. p. 5, format PDF disponible sur www.ada-microfinance.org (Consulté le 03-10-2016).

(24) Idem. P 6.

(25) LHERIAU.L. « Précis de réglementation de la micro finance » édition : AFD, 2009, p. 37.

Chapitre I : Cadre théorique sur le financement des micro-entreprises

Selon SERVET Jean-Michel²⁶, on distingue trois décennies d'expansion de la microfinance :

La première (1975-1985) : est celle de l'émergence des organisations modernes de microfinance, leurs créateurs sont des figures aujourd'hui emblématique comme le professeur Mohammed Yunus (professeur d'économie à l'université de Chittagong au Bangladesh) qui a commencé à prêter de petites sommes de 27 dollars, à 42 femmes²⁷ dans une région rurale du Bangladesh, pour acheter du bambou avec lequel elles fabriquaient des tabourets, sur son argent personnel, sans intérêt, sans imposer une dette pour le remboursement. Ces femmes peuvent maintenant vendre elles mêmes leurs tabourets sur le marché, elles obtiennent plus d'argent, elles gagnent beaucoup mieux leurs vies et elles sont peu à peu moins pauvres et naturellement elles remboursent ce crédit. Et M.Yunus peut continuer à prêter toujours à des femmes pauvres qui se constituent en petits groupes solidaires. Ces ressources propres devenant insuffisantes, il se tourne vers le système bancaire, le gouvernement,... et l'épargne populaire, le système se développe et donne naissance en 1984 à la Grameen Bank, une banque spécialisée dans des petits prêts aux pauvres en milieu rural. Le but premier de cette banque était de sortir la population pauvre du monopole des usuriers.

L'expérience de la Grameen bank a été reprise par plusieurs pays, en Afrique comme en Amérique latine comme un moyen d'aider les populations pauvres, de lutte contre la pauvreté et visant aussi à faciliter le financement des petites entreprises.

La deuxième décennie (1985-1995), est celle où un grand nombre d'institutions les plus connues aujourd'hui ont été fondées (BRI en Indonésie et Bancosol en Bolivie). Cette décennie est celle où l'autosuffisance financière des systèmes est devenu un objectif majeur des organisations phares de la microfinance, celle où des liens ont été établis avec les banques commerciales, et enfin celle où les organisations les plus importantes ont commencé à atteindre une taille considérable.

La troisième décennie (1995-2005) : se caractérise par un intérêt devenu quasi général pour cette technique financière, par son intégration dans les programmes de développement économique, avec une forte tension entre l'objectif de lutte contre la pauvreté et celui d'autonomie financière des organisations. Les institutions publiques et les bailleurs de

⁽²⁶⁾ SERVET.J-M. « Banquiers Aux Pieds Nus : La microfinance ». Edition ODILE Jacobe, 2006, p.12.

⁽²⁷⁾ LELART Michel « le père du microcrédit honoré par le prix Nobel de la paix ». Revue d'économie politique, 2007/ 2 (vol. 117), p. 197-208, p.198.

Chapitre I : Cadre théorique sur le financement des micro-entreprises

fonds pensant ainsi accélérer l'essor du système rentable, incitent à une concentration de la microfinance. La décennie ouverte en 2005 est celle d'une diversification des services et d'une interrogation croissante sur la capacité de la microfinance à réaliser ses promesses et sur l'efficacité relative des institutions dans les contextes particuliers dans lesquels elles interviennent²⁸.

Pour beaucoup de personnes et pour le grand public en particulier, la microfinance se confond avec le microcrédit. Elle désigne les dispositifs permettant d'offrir de très petits crédits « microcrédit » à des familles très pauvres pour les aider à conduire des activités productives ou génératrices de revenus leur permettant ainsi de développer leurs très petites entreprises. Avec le temps et le développement de ce secteur particulier de la finance partout dans le monde, y compris dans les pays développés, la microfinance s'est élargie pour inclure désormais une gamme de services plus large (crédit, épargne, assurance, transfert d'argent etc.) et une clientèle plus étendue également. Dans ce sens, la microfinance ne se limite plus aujourd'hui à l'octroi de microcrédit aux pauvres mais bien à la fourniture d'un ensemble de produits financiers à tous ceux qui sont exclus du système financier classique ou formel.

3.2 Le concept de la micro finance

Plusieurs personnalités et chercheurs ont défini la micro finance. **Lhérieu Laurent**²⁹ a réuni certaines de ces définitions :

3.2.1 Définitions de la microfinance

Joel Wassi ADECHI, Ambassadeur de Bénin auprès des Nations Unies, a défini la micro finance comme « une approche participative de développement permettant aux gens de prendre les contrôles de leurs vies et de devenir autonomes... il n'est pas nécessaire de disposer de moyens considérables pour avoir des idées créatives en affaires, pour épargner en fonction de ces propres priorités et pour, au final, planifier son avenir ».

Mark Malloch BROWN, administrateur du programme des Nations Unies pour le développement « la micro finance est bien plus qu'un simple petit pour la génération du revenu. En renforçant les rapports de force en faveur des pauvres, et en particulier des femmes, elle est devenue un des mécanismes clés pour l'atteinte des objectifs du millénaire

⁽²⁸⁾ SERVET, J.-M. Op.Cit. P 13.

⁽²⁹⁾ LHERIAU Laurent. Opcit. P 38.

Chapitre I : Cadre théorique sur le financement des micro-entreprises

pour le développement, et plus spécifiquement pour l'atteinte de la cible globale de réduction du moitié de l'extrême pauvreté et de la faim, à l'horizon 2015 ».

Pour **Kofi ANNAN** ex. Secrétaire Général de l'ONU, « l'accès durable a la micro finance aide a réduire la pauvreté en permettant la génération de revenu et la création d'emploi, en donnant la possibilité aux enfants d'aller à l'école et aux familles d'avoir accès a des soins médicaux et en permettant aux gens de faire les choix qui répondent au mieux à leurs besoins. Ensemble nous pouvons et nous devons construire des secteurs financiers accessible à tous qui aident les gens à améliorer leurs conditions de vie ».

Selon **Laurent LHERIAU**, la micro finance couvre quatre grandes notions ³⁰:

- Elle désigne la mise en place de financements spécifiques (des microcrédits) en faveur de personnes non « bancable » et pour des activités génératrices de revenus.
- Elle vise à l'extension de la bancarisation des populations exclues du secteur bancaire, en leur offrant la possibilité de disposer d'un compte en banque pour y déposer leurs économies et servir de support a des opérations de crédit.
- En sus des opérations de sécurisation de l'épargne et d'octroi de microcrédit, les IMF offrent de plus en plus de moyens de paiement et des transferts de fonds, elle peut ainsi contribuer au développement des pays en développement PED en acheminant des fonds dans les villages et les quartiers, ce que les banques « classiques » ne font pas ou font mal.
- Quelle que soit l'approche retenue en matière de micro finance, il importe de ne pas perdre de vue son objectif hautement social et humain.

3.3 Le concept du microcrédit

Après avoir définir la micro finance, il parait évident de mettre l'accent sur la notion de microcrédit.

3.3.1 Définition du microcrédit

Selon **Isabelle Guérin** :

« Le micro crédit s'adressent aux personnes vulnérables mais non aux plus pauvres, deuxièmement, le micro crédit dans sa formule classique permet aux personnes vulnérables de prévenir un certains nombre de risque en les aidant à diversifier leurs sources de revenu

⁽³⁰⁾ LHERIAU Laurent. Opcit. P 38.

Chapitre I : Cadre théorique sur le financement des micro-entreprises

et à accumuler un capital, mais ne leur permet pas d'amortir les risques lorsqu'ils surviennent »³¹.

Selon **la commission européenne**,³² « le microcrédit fait référence à l'octroi des très petits prêts à des familles pauvres et à des micro entreprises pour les aider à s'engager dans des activités productives ou à développer leur propre petite affaire. Contrairement au prêt typique attribué par une banque commerciale, un micro crédit est essentiellement un prêt non garanti (où il n'y a aucune perspective d'applicabilité juridique de l'élément de sécurité) ». Les microcrédits sont considérés comme petit en raison de leur contexte et norme locaux (et ne sont généralement pas plus élevés que les montants indicatifs suivants : 2000 euro pour l'Afrique subsaharienne, l'Asie et le pacifique ; 3000 euro pour le Moyen-Orient et l'Afrique du nord ; 4000euro pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; 10000euro pour l'Europe de l'Est).

3.3.2 Objectif du micro-crédit

L'objectif primordial du microcrédit est de promouvoir le développement et la réduction de la pauvreté par une forme d'aide prêté à des personnes considérées comme non solvables afin de développer de nouvelles activités et de nouveaux emplois dans des pays où l'épargne et le crédit sont peu pratiqués, on peut classer les objectifs du micro-crédit sous trois catégories : des objectifs économiques, des objectifs sociaux et l'objectif spatial.³³

3.3.2.1 Les objectifs économiques

Le micro-crédit est octroyé à des producteurs porteurs des projets d'investissement réalisables et rentables. Il est surtout octroyé pour des micro-entreprises. Ces investissements participent activement à la croissance de la productivité nationale et du revenu national, les micro entreprises permettent la dynamisation des tissus d'activités artisanales, qui sont mis à l'écart et qui peuvent participer activement dans la croissance économique et développer d'autres secteurs tels que le tourisme. A travers ce dispositif des milliers de chômeurs vont non seulement accéder à un travail mais à la création de leurs propre emploi et du coup leur leurs propre micro-entreprise.

(31) LABIE Marc « microfinance et développement », Edition De Boeck Université, 2004, p.9-10.

(32) Commission Européenne. Lignes directrices pour l'appui de la CE à la microfinance. [En ligne]. 2008. Disponible sur : www.acpeumicrofinance.org/.../guidelines_for_ec_support_to_microfinance_fr.pdf (consulté le 4-10-2016).

(33) LOUGAR.R « impact du micro-crédit sur le développement économique : cas de l'ANGEM dans la willaya de Tizi-Ouzou », mémoire de magistère en science économique de l'université mouloud Mammeri. 2011, P52-53.

3.3.2.2 Les objectifs sociaux

Le micro-crédit est un moyen de stabilisation sociale à travers ces objectifs de lutte contre le chômage en permettant à certains chômeurs de montrer leur propre micro entreprise alors la création de leur emploi en leur octroyant des micro-crédits accompagnés d'une assistance technique a travers les organismes du micro-crédit ce qui influe d'une manière positive sur la création de richesse. La création de micro-entreprises permet à l'Etat d'accroître ces ressources budgétaires, en prélevant des impôts et d'alléger le poids d'intervention social. A cet effet, on peut dire que la lutte contre le chômage peut être considérée comme un instrument de rationalisation des choix budgétaires.

3.3.2.3 L'objectif spatial

Le micro-crédit permet l'encouragement de développement des systèmes locaux de production à travers :

- La création de pépinières de micro-entreprise dans les différents secteurs d'activités, chose qui stimule le niveau de développement local à l'occasion de nouveaux investissements et de la dynamique de création d'emplois.
- Les paiements des charges fiscales qui serviront dans la réalisation du projet d'utilité publique.

3.4 La microfinance en Algérie

En Algérie, l'enjeu de l'accès à la microfinance est défini par celui de la bancarisation de masse des populations à faible revenu et concerne en conséquence les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les banques et autres établissements financiers³⁴.

3.4.1 Les Organisations Non Gouvernementale (L'association TOUIZA)

Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, il existe en Algérie seulement une quinzaine d'ONG de taille notable, opérant dans l'économie sociale et le développement. Il ya que la Touiza qui a adopté l'insertion économique par le biais du micro-crédit comme outil de lutte contre la pauvreté³⁵. Ceci a été possible grâce à la loi sur la monnaie et le crédit dans son article 77 qui tout en excluant des établissements de crédit « les organismes sans but lucratif qui, dans le cadre de leur mission et pour des motifs d'ordre social, accordent sur leurs ressources propres, des prêts à des conditions préférentielles à certains

⁽³⁴⁾ SAMAHIA « Microfinance et pauvreté : Quantification de la Relation sur la population de Tlemcen », thèse de doctorat en sciences économiques de l'université Abou Bekr Belkaid Tlemcen, 2010. P 111.

⁽³⁵⁾ BOUDEDJA.K « Microfinance et ONG : bilan et analyse diagnostic du fonctionnement du dispositif de micro-crédit à l'ONG algérienne Touiza en vue de la création d'une institution de microfinance », mémoire de master of science de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier. 2007, p 39.

Chapitre I : Cadre théorique sur le financement des micro-entreprises

de leurs adhérents », permet aux associations algériennes, notamment la Touiza d'exercer une activité de crédit au profit de populations non bancables.

Les ONG sont des associations privées, à caractère non lucratif, indépendantes des gouvernements, assurent une mission d'articulation des intérêts de la société civile en matière de défense de l'environnement et de promotion du développement durable³⁶.

L'Association Nationale de Volontariat (ANV) Touiza porte comme principales valeurs la citoyenneté, le travail d'intérêt général, la responsabilité et la solidarité. Créée dans les années soixante-dix, Touiza avait comme principale activité les chantiers de volontariat. Avec le temps, Touiza a multiplié ses actions par des activités d'animation pour jeunes, des projets de développement, des activités d'intégration des jeunes par l'économie et des activités de formation en direction des associations et des autorités locales.

En ce qui concerne les activités d'intégration par l'économie, Touiza en tant qu'association, est pionnière dans le domaine du microcrédit. Effectivement, elle est la première, en 1993, à mettre en place un dispositif de prêt (plafonné à 350.000 DA)³⁷ pour lutter comme l'esprit d'assistanat et permettre l'aide à un maximum de ses adhérents (es) pour la création d'activités génératrices de revenus.

3.4.2 Le système financier mutualiste

Dans une perspective de renforcement de la microfinance comme se fait dans le monde entier, le mutualisme financier peut parfaitement s'inscrire dans le contexte socioéconomique algérien et répondre aux attentes des populations, notamment dans les zones rurales. A cet effet, l'article 81 de la loi de finance 2006³⁸ stipule que « la possibilité de création par secteur privé d'un établissement à statut particulier, sous forme mutualiste ayant pour objet la réception et la mobilisation de fonds de l'octroi de crédit et ce, au bénéfice de ses adhérents ».

La Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA) est un réseau financier mutualiste assurant des services bancaires à une clientèle populaire, et à dominante rurale. Ainsi, la mutualité agricole est composée de 62 Caisses Régionales (CRMA) et d'une Caisse

⁽³⁶⁾ MOKDEM.N « La communication un outil au service du développement durable algériens », Revenue ELMOFAKER, n° 10 de janvier 2014, de l'université Mohamed Khider Biskra. P 8.

⁽³⁷⁾ Séminaire régional « Genre et intégration économique des femmes dans les pays du Maghreb » Tunisie, 5-7 octobre 2009, p 68.

⁽³⁸⁾ Loi n°05-16 du 31 décembre 2005 portant loi de finances pour 2006 du Journal officiel n° 85.

Chapitre I : Cadre théorique sur le financement des micro-entreprises

Nationale (CNMA). Le réseau à été autorisé depuis 1995 à effectuer des opérations de banque, puis a crée une banque sous forme de SPA début 2006³⁹.

3.4.3 Les banques et les pouvoirs publics.

Les banques algériennes ne sont pas adaptées à fournir des crédits aux micro-entreprises, elles justifient ça d'une part, elles doivent couvrir les charges générées par le traitement du prêt et d'autre part, il faut qu'elles soient informées de la capacité de remboursement de l'entrepreneur. Les moyens et les techniques utilisées pour garantir la qualité des prêts sont couteux. Cependant, ces techniques restent inadaptés aux micros entreprises de fait l'évaluation de projet est chère et les micros entreprises par leurs caractères ne tiennent pas une comptabilité fiable qui permette de tirer des conclusions sur la bonne marche de projet⁴⁰.

Les pouvoirs publics se sont impliqués pour régler les défaillances de système bancaire dans le financement des micros entre (prises. En Algérie les pouvoirs public ont mis en place des initiatives diversifiés en faveur des micros entreprises qui obligeant les banques à s'impliqué dans le financement de la micro entreprise, à travers les dispositifs d'aides et de soutien des entrepreneurs tels que : CNAC, ANSEJ, ANGEM. Ces programmes étatiques de développement ont contribué à l'amélioration des conditions de vie des populations défavorables.⁴¹ Ils varient en termes de montants, la population ciblée et d'objectif social visé par l'Etat, mais fonctionnent tous selon le même type d'organisation. Ils comportent un accompagnement de l'entrepreneur, un prêt à taux bonifié et des exonérations fiscales et parafiscales notamment en faveur du créateur d'entreprise.

⁽³⁹⁾ CHAIB.H « Le développement rural : Le passage des activités traditionnelles à l'entrepreneuriat », .Mémoire de magistère en sciences économiques, université Mustapha STAMBOULI de Mascara, 2015. P 92.

⁽⁴⁰⁾ TANI.W, RADI.B « Le financement des très petites entreprises : Informalisation du financement formel ou formalisation du financement informel », dossier de Recherches en Economie et Gestion, 3^{ème} numéro, septembre 2014.

⁽⁴¹⁾ FIRLAS.M « impact des politiques d'aide à l'entrepreneuriat à l'émergence d'esprit d'entreprise chez les jeunes cas : ANSEJ de Tizi-Ouzou », mémoire de Magister, 2012.

Conclusion

A travers ce chapitre, nous avons essayé de faire une revue de littérature concernant les micros entreprises en identifiant les principales notions de base.

La micro entreprise joue un rôle important dans la vie économique elle est considéré comme une cellule de richesse, une source de satisfaction aux besoins économiques et sociaux en matière de croissance économique et d'absorption de chômage. L'expérience algérienne dans le domaine de micro entreprise a démontré que les obstacles les plus influençables dont souffrent ces petites entreprises sont les difficultés d'accès aux différents moyens de financement et aux différentes possibilités de crédit et de garanties.

Pour améliorer les conditions de financement des micros entreprises, différents dispositifs d'appuis et d'aides à la création tels que : ANDI, CNAC, ANGEM, ANSEJ, ont été mise en place par l'Etat Algérien pour encourager et faciliter l'entrée des jeunes au domaine entrepreneurial pour lutter contre le chômage par la création d'emploi.

Chapitre II

Le chômage et la création d'emploi en Algérie

Introduction

Le chômage est l'un des phénomènes les plus préoccupants des sociétés contemporaines. Il est l'objet de plusieurs controverses et diverses approches ont été adaptées pour rendre compte de ses principaux déterminants et proposer des politiques concrètes de lutte contre ses causes et ses effets sociaux et individuels.

En Algérie, face au problème de chômage qui se posait déjà juste après l'indépendance, des efforts considérables ont été consentis par l'Etat jusqu'à la fin des années 1980, les pouvoirs publics intervenaient directement à travers les entreprises publiques pour créer de nouveaux emplois et réduire le nombre de personnes en chômage. Depuis le début des années 1990, d'autres mécanismes et institutions ont été mises en place pour aider les personnes en chômage à monter des petites entreprises et à créer leurs propres emplois.

En vue d'encourager l'initiative individuelle et de permettre aux jeunes chômeurs de créer leur propre emplois, divers dispositifs de création de micro-entreprises ont été mis en place : Le Dispositif d'Insertion Professionnel des Jeunes (DIPJ), l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de jeunes (ANSEJ), l'Agence de Développement Sociale (ADS),... L'ensemble de ces différents dispositifs ont été mises en place par les pouvoirs publiques, et ont pour objectif principale la création d'emplois à travers la promotion des micro-entreprises.

Dans ce chapitre on s'intéressera au problème de chômage en Algérie, nous présenterons en premier lieu l'évolution du chômage depuis l'indépendance à ce jour, ensuite on abordera les politiques de l'emploi en Algérie et la contribution de ces politiques à la création d'emploi et la réduction du chômage.

Section 1 : Généralités sur le chômage.

Le chômage constitue un déficit de toutes les économies du monde y compris l'Algérie. Face aux difficultés des secteurs économiques à créer des emplois, les pouvoirs publics algériens ont eu recours à des politiques permettant de réduire la pression sur le marché du travail.

1.1 Définition du chômage

Selon le Bureau International du Travail (BIT)⁴¹, les chômeurs comprennent toutes les personnes ayant dépassé un âge spécifié qui, au cours de la période de référence, étaient :

- Sans travail, c'est-à-dire qui n'étaient pourvues ni d'un emploi salarié ni d'un emploi non salarié ;
- Disponibles pour travailler dans un emploi salarié ou non salarié durant la période de référence ;
- A la recherche d'un travail, c'est-à-dire qui avaient pris des dispositions spécifiques au cours d'une période récente spécifiée pour chercher un emploi salarié ou un emploi non salarié.

1.2 L'évolution du chômage en Algérie

D'après BOURICHE.L⁴², on peut distinguer trois périodes principales dans l'évolution du taux de chômage en Algérie. La première période commence juste après l'indépendance et s'étend jusqu'au milieu des années 1980, la seconde période débute précisément en 1986 et se termine en 1999 cette période est caractérisée par une crise pétrolière suite à la chute des prix des hydrocarbures et enfin la troisième période à partir de 2000.

1.2.1 Le chômage avant 1986

Après l'indépendance, l'Algérie s'est retrouvée en sous développement, retardataire comme tous pays colonisé. Le premier recensement général de la population et de l'habitat en avril 1966 a déterminé un taux de 25% de participation au travail de la population active, les ¾ restants étant en chômage⁴³.

⁽⁴¹⁾ Organisation internationale de travail : organisme chargé des questions générales liées au travail dans le monde, il réside à Genève. Il harmonise les concepts et définitions relatives au travail et à l'emploi, en particulier celles relatives à la population active occupée et aux chômeurs.

⁽⁴²⁾ BOURICHE.L «les déterminants du chômage en Algérie : une analyse économétrique (1980-2009) » thèse de doctorat de l'université Aboubekr Belkaid Tlemcen, 2012. P 81.

⁽⁴³⁾ ZOUAOUI.M « l'impact de l'action de l'Etat sur le développement économique en Algérie 1962-2000 », thèse de doctorat de l'université Mentouri-Constantine, p 74.

Face à la situation dégradée de toutes les potentialités de l'économie, l'Etat s'est trouvé dans l'obligation de diriger l'économie nationale et d'assurer son développement. Pour cela il a adopté une approche socialiste de développement basée sur l'économie planifiée centralisée, dont la stratégie de développement s'est basée sur l'industrialisation et les hydrocarbures. Cette centralisation de l'industrie a eu une conséquence négative sur la création d'emploi en raison de la faible intensité de mains d'œuvre dans la production des hydrocarbures.

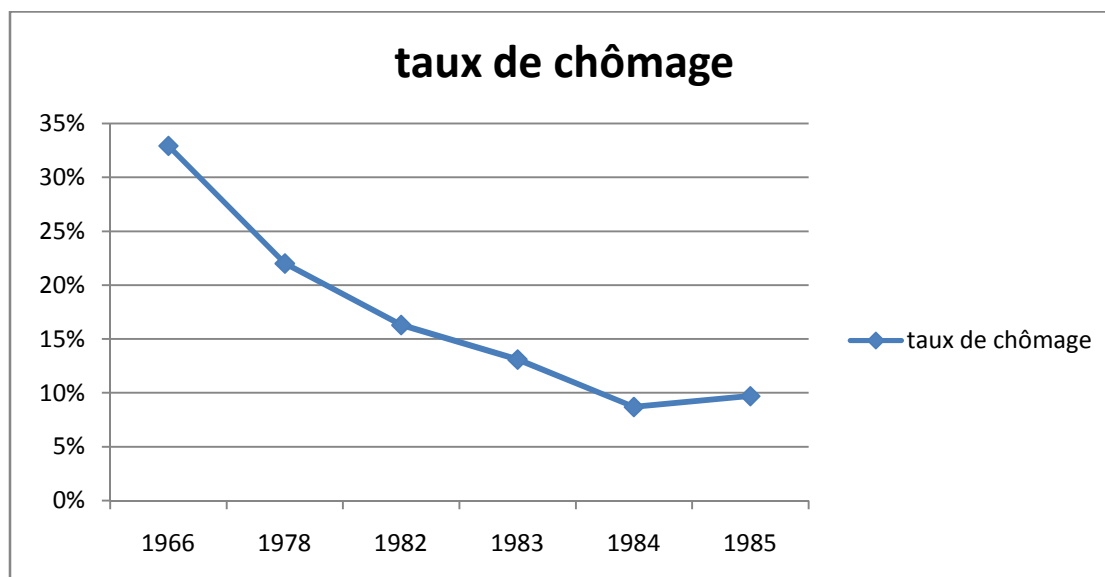
Le choc pétrolier de 1973 avait un impact positif sur l'économie car il a incité l'Etat algérien à exploiter ses ressources dans les autres secteurs tels que le secteur agricole et le secteur d'administration⁴⁴. Par conséquent, le taux de chômage a été réduit en passant de 33% en 1966 à 9.7% en 1985. (Voir le tableau et le graphe n°2).

Tableau n°2 : évolution du taux de chômage (1966-1985).

Années	1966	1978	1982	1983	1984	1985
taux de chômage (%)	32.9	22	16.3	13.1	8.7	9.7

Source : Réalisé par nos soins à partir des données de l'ONS.

Graphe n°2 : évolution du taux de chômage (1966-1985).



Source : Réalisé par nos soins à partir des données de l'ONS.

(44) WILLIAM.C.Byrd « Algérie-contre performances économiques et fragilité institutionnelle », Revue confluence méditerranée, n°45, janvier 2003, p 1-15, p1.

1.2.2 Le chômage durant la période (1986-1999)

A partir de 1986, l'économie algérienne a subi un choc pétrolier, cette période a engendré la chute des prix des hydrocarbures en 1986, un ralentissement de l'économie algériennes et une hausse brutale du taux de chômage qui a atteint 21.4% en 1987 contre 9.7% en 1985.

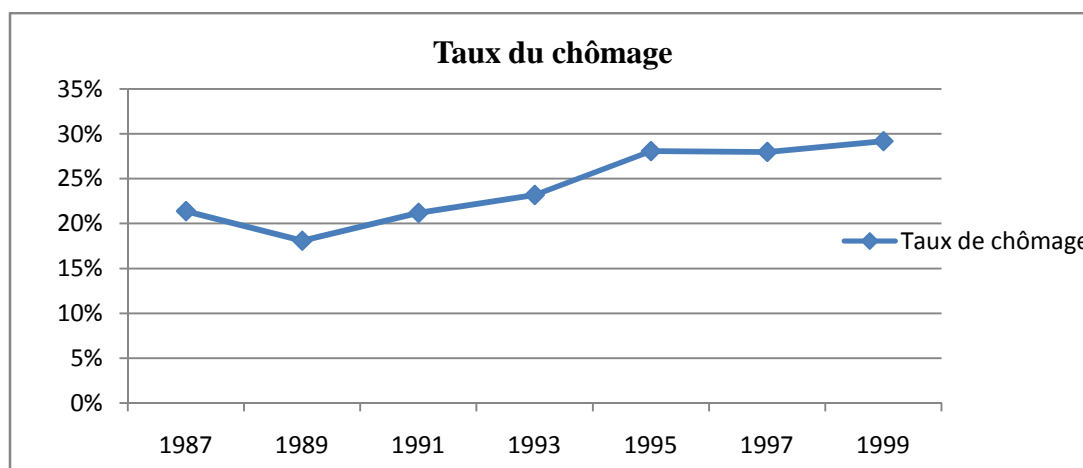
Les taux de chômages enregistrés durant les années 1980 ont montré l'échec du système centralement planifiée. Face à cette situation, l'Algérie s'est trouvé dans l'obligation d'envisager les réformes nécessaires visant à réorganiser les mécanismes de gestion et trouver une nouvelle politique économique, et c'est dans ce sens que sont venues les lois de 1988 visant à une transition de l'économie planifiée vers une économie libérale reposant sur les lois et les exigences de l'économie de marché.⁴⁵ (Voir le tableau et le graphe n°3).

Tableau n°3 : évolution du taux de chômage en Algérie de 1986 à 1999 en (%).

Année	1987	1989	1991	1993	1995	1997	1999
Taux de chômage (%)	21.4	18.1	21.2	23.2	28.1	28.0	29.2

Source : Réalisé par nos soins à partir des données de l'ONS.

Graphe n°3: évolution du taux de chômage en Algérie de 1986 à 1999.



Source : Réalisé par nos soins à partir des données de l'ONS.

⁽⁴⁵⁾ CHERIFI.B «chômage, salaire réel et croissance démographique : est ce qu'un model à correction d'erreur peut rendre compte des interactions entre ces variables ? », Revue des études humaines et sociales n°14, juin 2015, p 3-18 p6.

A partir des données du tableau on remarque une augmentation brutale du taux de chômage qui passe à 21% en 1987. Les années 1990 restent marquées par un accroissement continu du taux du chômage jusqu'à atteindre 29,2% en 1999. Cette tendance est maintenue tout au long des années suivantes, cette situation est la conséquence de choc que l'économie algérienne a subit au cours de la deuxième moitié des années 1980 et la nature centralisée de l'économie.

1.2.3 Le chômage après les années 2000

Depuis l'indépendance, le secteur public a été l'origine de la création de la majorité des emplois. Dès le début des années 2000, le secteur privé et dans le cadre des réformes économiques a connu un essor remarquable en terme de création d'entreprise et de projets d'investissement, L'Etat a adopté des dispositifs pour la création de l'emploi comme les emplois créés dans le cadre des programmes spécifiques tels que le dispositif de promotion de l'emploi des jeunes qui a contribué aux cours des dix dernières années à atténuer la tension sur le marché du travail et à la résorption du chômage .

Le taux du chômage a baissé progressivement d'une façon remarquable a partir de l'année 2009, notons que les causes principales de cette baisse sont⁴⁶ :

- L'activation du programme de soutien à la relance économique (PSRE) 2001-2004, qui a permis l'achèvement de nombreux projets et le financement d'importants projets permettant la création de l'emploi.
- L'activation du programme complémentaire de soutien de la croissance (PCSC) 2005-2009, avec les programmes spéciaux, ce qui a permis aussi la création de l'emploi.
- L'amélioration du niveau de l'investissement privé et étranger.
- La relance du programme de soutien et d'accélération de la croissance économique pour les années 2010-2014, qui lui a été consacré une enveloppe financière importante pour la réalisation des investissements et le soutien du développement.

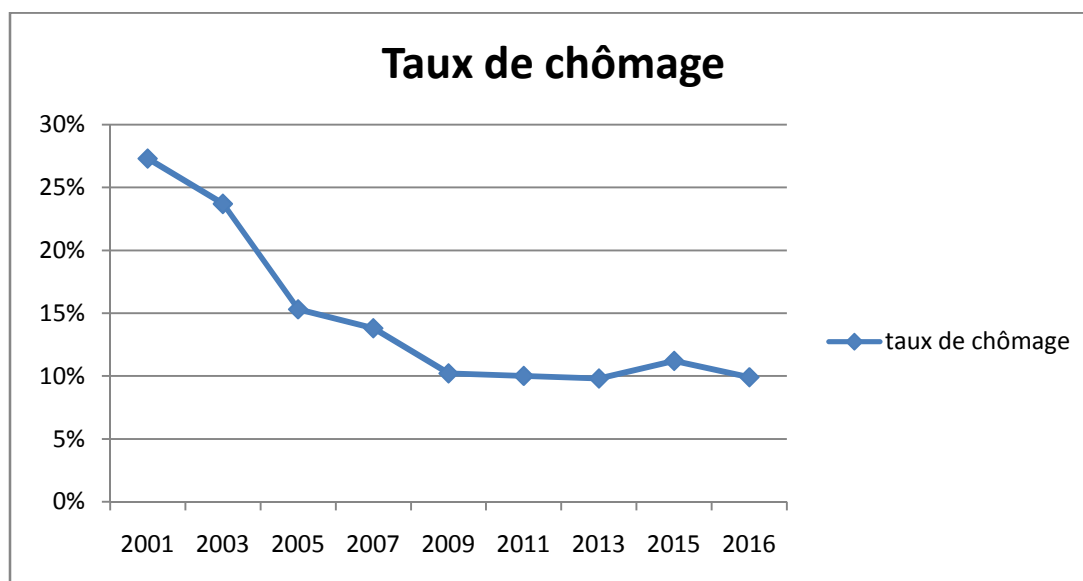
⁽⁴⁶⁾ CHERIFI.B «chômage, salaire réel et croissance démographique : est ce qu'un model à correction d'erreur peut rendre compte des interactions entre ces variables ? », Revue des études humaines et sociales n°14, juin 2015, p 3-18 p6.

Tableau n° 4 : évolution du taux de chômage de 2001 à 2016.

Années	2001	2003	2005	2007	2009	2011	2013	2015	2016
Taux de chômage (%)	27.3	23.7	15.3	13.8	10.2	10.0	9.8	11.2	9.9

Source : Réalisé par nos soins à partir des données de l'ONS.

Graphique n°4: évolution de taux de chômage de 2001 à 2016.



Source : Réalisé par nos soins à partir des données de l'ONS.

On constate selon le tableau qu'à partir des années 2000, le taux de chômage a été fortement réduit. Il est passé de 27.3% en 2001 à 13.8% en 2007 et 9.8% en 2013. On remarque une stagnation du taux de chômage autour de 10% de 2009 à 2013 et une augmentation sensible en 2015 pour qu'il atteigne 11.2%. et enregistre une baisse en 2016 avec un taux de 9.9 %.

1.3 Les déterminants du chômage en Algérie

Selon l'**Office National des Statistiques**⁴⁷, la population en chômage au sens du BIT, est estimée à 1 338 000 personnes, atteignant un taux de chômage de 11,2% en 2015 au niveau national, soit une hausse de 1,4% par rapport à l'année 2014 avec 1 151 000 personnes en chômage. Notons que cette hausse se caractérise par différents déterminants : le sexe, l'âge, le niveau d'instruction et la zone géographique.

⁽⁴⁷⁾ www.ons.dz consulté le (27/8/2016).

1.3.1 Le sexe

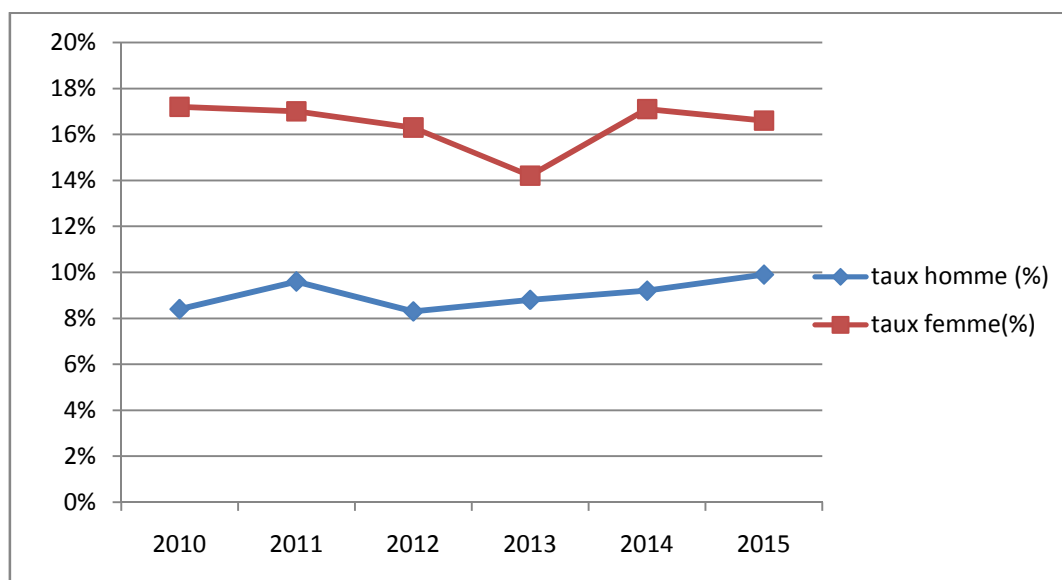
En Algérie, le droit du travail dans la constitution algérienne exclue toute forme de discrimination dans le travail⁴⁸. Cependant, Les femmes ne participent que très faiblement au marché du travail. Certes, le taux de participation des femmes à l'activité économique dans le cadre d'un emploi rémunéré connaît un accroissement mais qui reste faible (voir le tableau et le graphe n°5).

Tableau n° 5: évolution du taux de chômage par sexe de 2010 à 2015.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Homme (en millier)	738	888	804	825	859	954
Femme (en millier)	324	365	371	325	355	384
taux homme (%)	8.4	9.6	8.3	8.8	9.2	9.9
taux femme(%)	17.2	17	16.3	14.2	17.1	16.6

Source : Réalisé par nos soins à partir des données de l'ONS.

Graphe n°5: évolution du taux de chômage par sexe de 2010 à 2015.



Source : Réalisé par nos soins à partir des données de l'ONS.

⁽⁴⁸⁾ ABEDOU.A, BOUYACOUB.A, LALLEMENT.M, MADAOUI.M « PME, emploi et relation sociale France-Maghreb ». Edition l'Harmattan. 2007. P 109-110.

Le taux de chômage par sexe affecte plus les femmes (17.2% en 2010 et 16.6% en 2015) que les hommes (8.4% en 2010 et 9.9% en 2015). On constate une augmentation de taux de chômage chez les hommes et une baisse de taux de chômage féminine au cours des années allant de 2010 à 2015.

1.3.2 L'âge

Le tableau au-dessous montre que le chômage en Algérie touche les jeunes plus que les adultes, le taux de chômage des jeunes en 2015 a atteint 29.9%, il est trois fois supérieur au taux de chômage chez les adultes avec un taux de 8%.

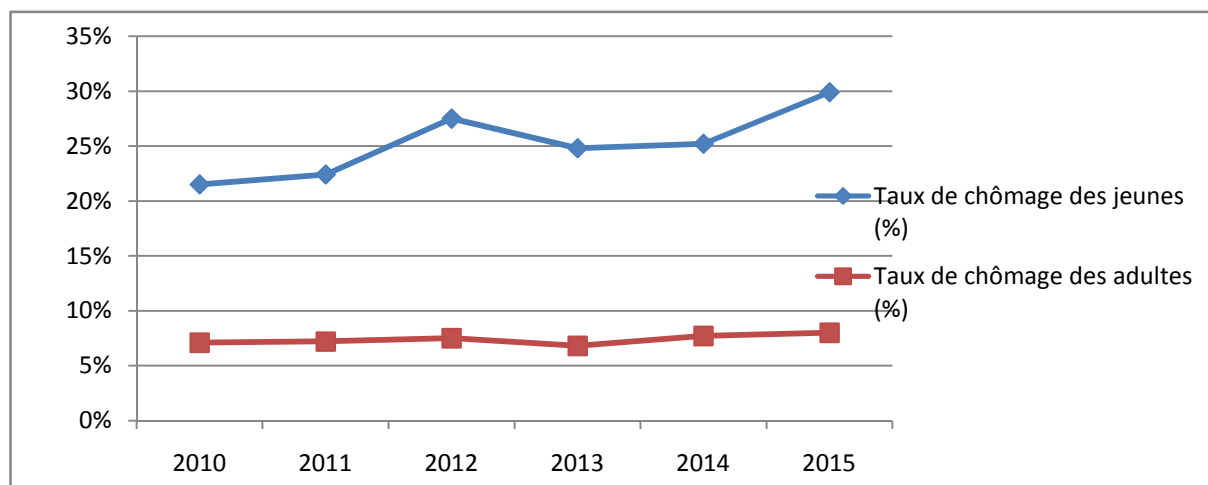
Ce phénomène s'explique principalement par l'insertion difficile des jeunes dans le monde du travail, par manque d'expérience professionnelle d'un coté et la justification de situation vis-à-vis du service national d'un autre coté. (Voir le tableau et le graphe n°6).

Tableau n°6 : évolution du taux de chômage chez les jeunes et celui des adultes de 2010 à 2015 (en %).

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taux du chômage des jeunes (%) (16-24ans)	21.5	22.4	27.5	24.8	25.2	29.9
Taux du chômage des adultes (%) (25ans et +)	7.1	7.2	7.5	6.8	7.7	8

Source : Réalisé par nos soins à partir des données de l'ONS.

Graphe n°6: évolution du taux de chômage chez les jeunes et celui des adultes de 2010 à 2015.



Source : Réalisé par nos soins à partir des données de l'ONS.

1.3.3 Le niveau d'instruction

En termes de niveau d'instruction, on constate que le chômage touche les diplômés avec un taux de 23.4% en 2015 à mesure de prolongement de la durée des études, ce taux dépasse largement celui des chômeurs sans niveau d'instruction (2.2% en 2015).

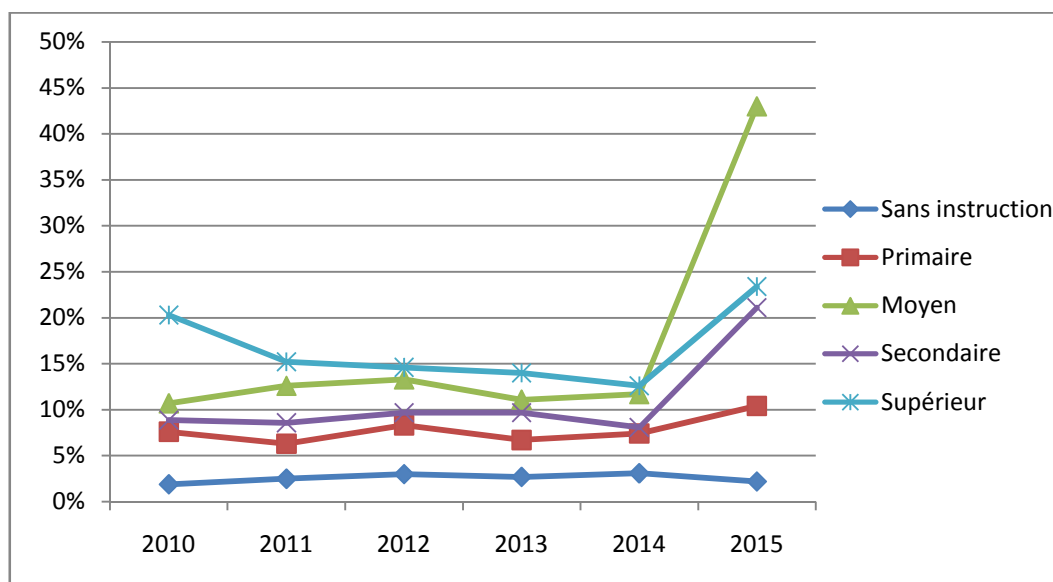
Toutefois, les personnes ayant un niveau d'étude (primaire, moyen et secondaire) sont moins touchées par le phénomène du chômage, étant donné qu'ils sont toujours scolarisés (voir le tableau et graphe n°7).

Tableau n°7 : évolution du taux de chômage selon le niveau d'instruction de 2010 à 2015.

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Sans instruction	1.9	2.5	3.0	2.7	3.1	2.2
Primaire	7.6	6.3	8.3	6.7	7.4	10.4
Moyen	10.7	12.6	13.3	11.1	11.7	43.0
Secondaire	8.9	8.6	9.7	9.7	8.1	21.1
Supérieur	20.3	15.2	14.6	14.0	12.6	23.4

Source : Réalisé par nos soins à partir des données de l'ONS.

Graphe n°7 : évolution du taux de chômage selon le niveau d'instruction de 2010 à 2015.



Source : Réalisé par nos soins à partir des données de l'ONS.

1.3.4 La zone

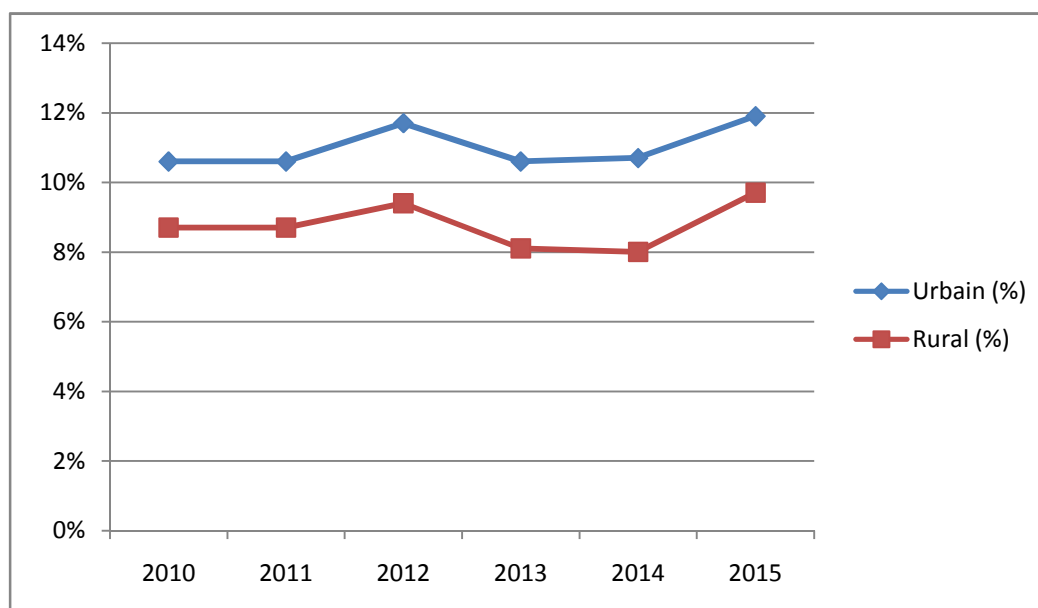
On ce qui concerne le milieu de résidence, on remarque une plus grande concentration du chômage au milieu urbain, et cela s'explique probablement par l'exode rurale, car le milieu rurale algérien offre assez peu de possibilité d'emploi, ce qui engendre une concentration de la population surtout les jeunes dans les zones urbaines⁴⁹. (Voir tableau et le graphe n°8).

Tableau n°8 : évolution de taux de chômage selon la zone de 2010 à 2015.

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Urbain (%)	10.6	10.6	11.7	10.6	10.7	11.9
Rural (%)	8.7	8.7	9.4	8.1	8.0	9.7

Source : Réalisé par nos soins à partir des données de l'ONS.

Graphe n°8 : évolution du taux de chômage selon la zone de 2010 à 2015.



Source : Réalisé par nos soins à partir des données de l'ONS.

Le tableau n° 8 nous montre que le taux de chômage dans les zones urbaines est toujours élevé par rapport à celui des zones rurales avec un taux de 11.9% pour le milieu urbain contre 9.7% au milieu rural en 2015 en raison de la forte existence d'activité saisonnière notamment agricole dans le milieu rurale.

⁽⁴⁹⁾ ZAGHIB.M « Evaluation et impact des projets de proximité de développement rural (PPDR) sur l'agriculture et le développement rural local. Cas des zones de montagne du nord de la wilaya de Sétif », mémoire de magister en agriculture et développement rurale de l'université Ferhat Abbes de Sétif, 2009, p 35.

Section 2 : Les politiques et stratégies en matière d'emploi.

La question de l'emploi est une préoccupation centrale et récurrente de toutes les économies, développée ou en développement. Les niveaux de création d'emploi et la qualité des emplois créés restent un défi et l'Algérie n'échappe pas à cette règle. Durant la dernière décennie les pouvoirs publics ont adopté une politique active d'emploi visant à augmenter l'offre du travail. Plusieurs dispositifs ont été créés pour inciter les jeunes à la recherche d'emploi et à créer leur propres entreprises.

2.1 La notion de l'emploi

Selon le **Bureau International du Travail (BIT)**, Les personnes pourvus d'un emploi comprennent toutes les personnes ayant dépassé un âge spécifié qui se trouvaient, durant une brève période de référence spécifiée dans les catégories suivantes :

2.1.1 Emploi-salarié: cette catégorie désigne :

- Personnes au travail : personnes qui, durant la période de référence, ont effectué un travail moyennant un salaire ou un traitement en espèce ou en nature ;
- Personnes qui ont un emploi mais ne sont pas au travail : personnes qui, ayant déjà travaillé dans leur emploi actuel, en étaient absentes durant la période de 8 jour référence et avaient un lien formel avec leurs emplois

2.1.2 Emploi non salarié : cette catégorie désigne :

- Personnes au travail : personnes qui, durant la période de référence, ont effectué un travail en vue d'un bénéfice ou d'un gain familial, en espèce ou en nature ;
- Personnes ayant une entreprise mais n'étant pas au travail : personnes qui, durant la période de référence avait une entreprise industrielle, un commerce, une exploitation agricole ou une entreprise de prestation de service, mais n'était temporairement pas au travail pour toute raison spécifique.

2.2 Les programmes d'aide à la création d'emploi en Algérie

Face au problème du chômage, les pouvoirs publics sont intervenus pour mettre en place certains dispositifs d'aide à la création d'emploi tels que : le programme d'emploi des jeunes (PEJ), le Dispositif d'Insertion Professionnelle de Jeunes (DIPJ), l'Agence de Développement Social (ADS), l'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM) visant à encourager l'initiative individuelle et permettre aux jeunes chômeurs de créer leur propre emploi pour réduire le nombre de personnes en chômage.

2.2.1 L'Agence de Développement Social (ADS)**2.2.1.1 Présentation de l'ADS**

Créée en 1996 par décret exécutif n° 96 /232 du 29 juin 1996⁵⁰, l'Agence de Développement Social « ADS » est venue renforcer le dispositif institutionnel mis en place par l'Etat en matière d'intervention sociale, afin d'atténuer les retombées économiques et sociales engendrées par la mise en œuvre du plan d'ajustement structurel durant la décennie 1990. En vertu de son statut, l'Agence est un organisme public à caractère spécifique, dotée de la personnalité morale. Elle jouit de l'autonomie administrative et financière.

Conformément aux dispositions du décret exécutif n°96-232 du 29 juin 1996, l'Agence de Développement Social « ADS » a pour missions statutaires, de promouvoir, de sélectionner, de choisir et de financer, totalement ou en partie, par voie de subvention ou tout autre moyen adéquat⁵¹ :

- Des actions et interventions en faveur des populations démunies et du développement communautaire;
- Tout projet de travaux ou de services d'intérêt économique et social comportant une haute intensité de main d'œuvre, initié par toute collectivité, communauté ou entité publique ou privée, dans le but de promouvoir le développement de l'emploi;
- Le développement de micro-entreprises.
- Elle est également chargée de rechercher, quérir et recueillir toutes les aides financières, dons, legs ou libéralités de toutes sortes, qu'ils soient de caractère national ou étranger, nécessaires à l'accomplissement de son projet social.

⁽⁵⁰⁾ Décret exécutif n° 96 /232 du 29 juin 1996 portant création et fixant les statuts de l'agence de développement social, Journal Officiel de la République Algérienne n° 40.

⁽⁵¹⁾ Idem.

2.2.1.2 Les programmes d'emplois adoptés par l'ADS

Les programmes d'emploi adoptés par cette agence sont⁵² :

A. Cellules de Proximités de Solidarité (CPS) : visent l'éveil communautaire axé sur l'amélioration des conditions de vie du citoyen dans son environnement, notamment dans les principaux axes du développement social à savoir : la santé, l'éducation, l'environnement et l'emploi.

B. Développement Communautaire Participatif (DEV-COM) : Ce programme est initié et financé par l'ADS sur la base de projet socioéconomique identifié par les CPS, avec le concours de la population de leurs représentants. Le montant d'un projet de développement communautaire participatif est plafonné à hauteur de 4.000.000 DA/projet.

C. Allocation Forfaitaire de Solidarité (AFS) : Aide directe versée à des catégories de populations défavorisées et inaptes au travail, sous forme d'allocation. Fixée initialement à 1.000 DA/mois, elle est passée à 3.000 DA/mois depuis 2008.

D. Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main D'œuvre (TUP-HIMO) : le programme à pour but la création massive de l'emploi temporaire. Il consiste à entretenir et réhabiliter les infrastructures publiques par l'exécution des travaux à utilité économique et impact social et à promouvoir le développement local.

E. Dispositif d'Insertion Sociale des Jeunes Diplômés (PID) : il s'inscrit dans le cadre d'une politique active de l'insertion professionnelle des jeunes demandeurs d'emploi diplômés de l'enseignement supérieur, ainsi que des techniciens supérieurs issus des instituts nationaux de formation, âgés entre 19 et 35 ans, afin de leur permettre d'acquérir une expérience professionnelle et de promouvoir leur employabilité.

F. Dispositif d'Activité d'Insertion Sociale (DAIS) : consiste à insérer des chômeurs, sans qualification, pour une durée de deux années renouvelables deux fois.

2.2.2 Dispositif d'Insertion Professionnelle des Jeunes (DIPJ)

Institué en 1990 selon le décret exécutif n°90-143 portant dispositif d'insertion professionnel des jeunes. Le DIPJ avait pour but de développer l'esprit d'initiative et de partenariat chez les jeunes, d'encourager et de développer l'emploi des jeunes à travers la promotion d'activités, de valoriser les potentialités et les ressources économique disponible

⁽⁵²⁾ www.ads.dz (consulté le 20/9/2016).

localement, d'aider les jeunes sans emploi ayant une qualification professionnelle à s'insérer dans des entreprises créés en groupe en bénéficiant d'un soutien financier de l'Etat . Il est créé au niveau de chaque wilaya un comité à l'emploi de jeune (présidé par un délégué à l'emploi des jeunes) et au niveau de chaque commune un comité local d'insertion professionnel des jeunes (CLIPJ) ⁵³.

Le délégué à l'emploi des jeunes a pour missions principales d'aider les jeunes et leurs associations à réaliser des projets de création d'activité et à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, d'encourager et de développer l'emploi des jeunes à travers la promotion d'activité et d'orienter et d'impulser, en concertation avec les autorités communales, les comités locaux d'insertion professionnelle des jeunes dans l'élaboration des programmes de création d'emplois et d'activités⁵⁴.

2.2.3 Agence Nationale de L'Emploi (ANEM)

L'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM) est un établissement public à gestion spécifique régi par les dispositions du décret exécutif n° 06-77 du 18 février 2006⁵⁵. L'agence est dotée de la personnalité morale et jouit de l'autonomie financière, elle est placée sous tutelle du ministère du travail de l'emploi et de la sécurité sociale.

L'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM) a pour mission ⁵⁶:

- d'organiser et d'assurer la connaissance de la situation et de l'évolution du marché national de l'emploi et de la main d'œuvre et de garantir à tout demandeur et à toute entreprise un service de recrutement efficace et personnalisé.
- Mettre en place un système d'information permettant de renseigner de manière précise régulière et fiable sur les fluctuations du marché de l'emploi et de la main d'œuvre.
- Procéder à toute analyse et expertise en matière d'emploi et de main d'œuvre.
- Entreprendre toutes études et enquêtes liées à l'accomplissement de sa mission.
- Développer et normaliser les instruments et outils permettant le développement de la fonction d'observation du marché de l'emploi.
- Recueillir et mettre en relation l'offre et la demande de travail.

⁽⁵³⁾ Décret exécutif n°90-143 du 22 mai 1990 portant dispositif d'insertion professionnelle des jeunes Journal Officiel de la République Algérienne n°21.

⁽⁵⁴⁾ Idem.

⁽⁵⁵⁾ Décret exécutif n° 06-77 de 18 février 2006 fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'agence nationale de l'emploi du Journal Officiel de la République Algérienne n° 09.

⁽⁵⁶⁾ www.anem.dz (consulté le 15/9/2016)

Beaucoup d'efforts ont été consentis par les pouvoirs publics afin de réduire le chômage en Algérie, en créant différents programmes d'aide à l'emploi des jeunes.

Section 3 : Les structures d'accompagnement à la création des micro-entreprises.

Les différents dispositifs d'aide à la création d'entreprises et d'emploi en Algérie (ANSEJ, CNAC, ANGEM...) jouent un rôle primordial dans la politique de lutte contre le chômage. Ces intermédiaires du secteur public opèrent à des degrés divers dans le champ de l'intermédiation sur le marché du travail en Algérie et leurs missions et activités sont principalement consacrées à faciliter la mise en rapport de l'offre et de la demande de travail.

3.1 La caisse Nationale d'Assurance Chômage CNAC

3.1.1 La présentation de la CNAC

Le dispositif CNAC est créé par le décret présidentiel n° 03-514 de 30 décembre 2003 dans le but de soutenir la création d'activité pour les chômeurs âgés de 35ans et plus en 1994, suite à l'application de plan d'ajustement structurelle dans le but de soutenir la création d'activité pour les chômeurs âgés de 35ans à 50ans. Il consiste à préserver de postes de travail pour les entreprises en difficulté mais toujours en activité et aide au retour à l'emploi⁵⁷.

3.1.2 Les missions et objectifs de la CNAC

Plusieurs missions ont été confiées à cette caisse depuis sa création à ce jour, les principales sont⁵⁸ :

3.1.2.1 L'indemnisation du chômage

A partir de 1994, la CNAC met en application le régime juridique d'indemnisation du chômage au profit des travailleurs salariés ayant perdu involontairement leur emploi pour des raisons économiques.

Le premier métier de la CNAC dès sa création, est l'indemnisation du chômage. L'indemnisation a effectivement bénéficié à la fin 2006, à 189.830 chômeurs allocataires sur un total de 201.505 travailleurs licenciés dont les dossiers d'inscription ont été

⁽⁵⁷⁾ Décret présidentiel n° 03-514 de 30 décembre 2003 relatif au soutien à la création d'activité par les chômeurs promoteurs âgés de trente cinq (35) à cinquante (50) ans, Journal Officiel de la République Algérienne n°84.

⁽⁵⁸⁾ www.cnac.dz, (consulté le 20/09/2016).

réceptionnés. Parmi les 189.830 allocataires pris en charge, 176.769 soit 94% du total des allocataires admis ont épuisé leurs droits à la fin 2006.

3.1.2.2 Les mesures actives

A partir de 1998 et jusqu'en 2004, la CNAC met en œuvre, les mesures actives destinées à la réinsertion des chômeurs allocataires qui sont⁵⁹ : l'aide à la recherche d'emploi, l'aide au travail indépendant et la formation reconversion.

A. l'aide à la recherche d'emploi

Elle vise à aider les chômeurs désirant retrouver un emploi salarié, en mettant à leur disposition une équipe de conseiller à un emploi qui les encadre en leur apprenant les techniques de recherches d'emploi moderne.

B. l'aide au travail indépendant

Dans le cadre de la création d'entreprise et en particulier le travail indépendant, la CNAC a mis en place un centre spécialisé d'aide au travail indépendant (CATI) destiné spécialement aux porteurs de projets souhaitant bénéficier d'un soutien, en matière d'accompagnement dans la création de leur activité.

Dans ce contexte, un groupe de conseillers du centre se charge auprès du candidat de l'informer sur les procédures de la création d'entreprise et l'orienter pour lui permettre une prise de décisions éclairées sur des options fondamentales relatives à son projet.

C. La formation de reconversion

Il s'agit des cycles de formation reconversions organisées par la CNAC en faveur des chômeurs allocataires en vue d'améliorer leurs chances d'employabilité. Cet objectif serait atteint par amélioration de leurs qualifications professionnelles, le développement des formations bien ciblées et porteuses, avec un contenu et une pédagogie adaptées à leurs niveaux professionnels. Et enfin la mise en place d'instruments de gestion, des actions de formations-reconversions dans le but d'aboutir à l'acquisition et a la maitrise des techniques des sélections et d'orientations fiables et précises.

3.1.2.3 L'aide à la création d'activités pour les chômeurs promoteurs âgés de 35 à 50 ans

A partir de 2004, et dans le cadre du Plan de soutien à la croissance économique (PSCE), la CNAC a mis en œuvre le dispositif de soutien à la création d'activité pour les chômeurs promoteurs âgés de 35 à 50 ans et ce jusqu'à juin 2010.

⁽⁵⁹⁾ www.cnac.dz (Consulté le 20/9/2016)

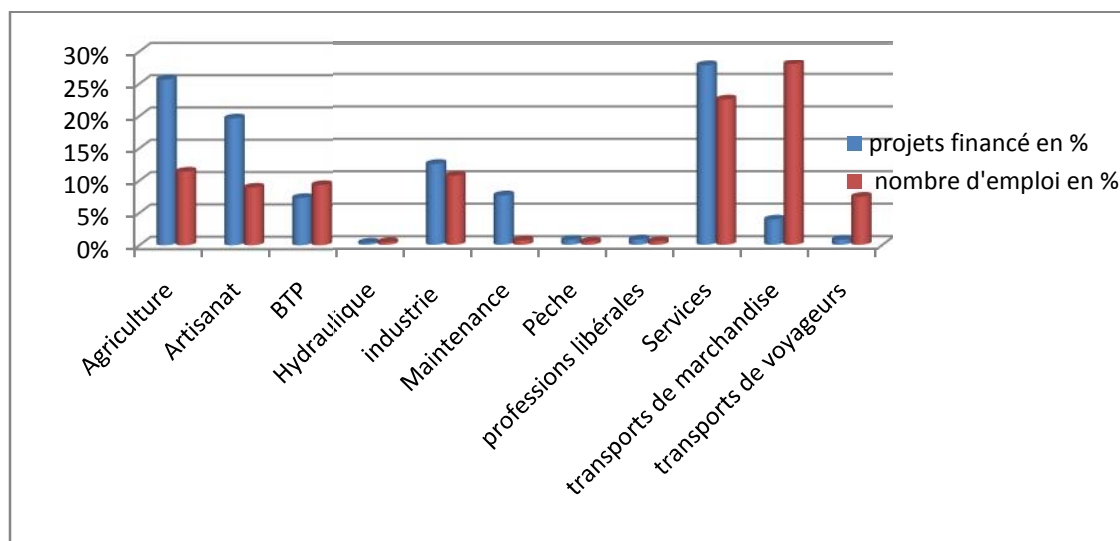
Ce programme s'est achevé en juin 2010, il a été suivi par un autre, touchant une population plus large qui bénéficie de plusieurs avantages notamment, le montant global du seuil d'investissement porté à 10 millions de DA au lieu de 5 millions de DA ainsi que la possibilité de l'extension des capacités de production de biens et de services pour les promoteurs qui ont déjà leur activité ainsi que les bonifications sur les intérêts du crédit bancaire à 100%. (Voir le tableau et le graphe n°9).

Tableau n°9 : Projets financés par secteur d'activité (cumul juin 2015).

Secteur d'activité	projets financé	en %	nombre d'emploi	en %	montant de financement (DA)	En %
Agriculture	2124	25.66	28391	11.39	42896855999.72	11.27
Artisanat	1625	19.63	22234	8.92	24148142686.29	6.35
BTP	605	7.31	23202	9.31	27475265661.57	7.22
Hydraulique	26	0.31	1029	0.41	2073654601.58	0.54
Industrie	1031	12.45	26482	10.63	38392544293.52	10.01
Maintenance	63	0.76	1667	0.67	1850192514.75	0.49
Pêche	62	0.75	1197	0.48	2198772247.92	0.58
professions libérales	68	0.82	1358	0.54	2032147213.58	0.53
Services	2290	27.66	55797	22.39	93107693304.04	24.46
Transports de marchandise	322	3.89	69461	27.87	117745501126.89	30.94
Transports de voyageurs	63	0.76	18417	7.39	28664138219.08	7.53
Total	8279	100	249235	100	380584907828.94	100

Source : Bulletins d'informations statistique de la PME, ministère de l'industrie, de la PME et de la promotion d'investissement 2015.

Graphe n° 9 : Projets financés par secteur d'activité (cumul juin 2015).



Source : réalisé par nos soins à partir du tableau n°9.

L'analyse des données mentionnées dans le tableau ci-dessus fait ressortir les appréciations suivantes :

- Le nombre total des projets financés par la CNAC depuis sa création a atteint 8279 projets générant 249235 emplois.
- Par secteur d'activité, selon le tableau n°9, les projets d'investissement dans le secteur service représentent une grande part (2290 projets/ 27,66 %) générant 55797 emplois, en second lieu vient le secteur de l'agriculture (2124 projets/ 25,66 %) produisant 28391 emplois, suivi par l'artisanat (1625 projets/ 22234 emplois) et l'industrie (1031 projets/ 26482 emplois).
- Les autres secteurs (BTP, hydraulique, maintenance, pêche, professions libérales, transport marchandise et transport des voyageurs) représentent 14,6 % du total des projets financés procréant 116333 emplois.
- Concernant le montant d'investissement il a été enregistré un montant de 380584907828,94 DA.

3.2 L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes ANSEJ

3.2.1 La présentation de l'ANSEJ

L'agence Nationale de soutien à l'emploi de jeunes à été créée en 1996, destinée aux personnes âgées de 19 ans à 35 ans. Elle soutient l'emploi des jeunes et vise à encourager la création et l'expansion des activités de production des biens et des services par les jeunes entrepreneurs à travers le programme de micro-entreprise. Il s'agit d'un organisme national dotant d'une personnalité morale et d'une autonomie financière, il vise à encourager toutes les formules menant à la reprise de l'emploi des jeunes à travers la création de micro-entreprises⁶⁰.

3.2.2 Les missions de l'ANSEJ

L'Agence Nationale à l'Emploi Jeunes a pour missions de:

- Soutenir, conseiller et accompagner les jeunes promoteurs dans le cadre de la mise en œuvre de leurs projets d'investissement.
- Financer les projets initiés par les jeunes entrepreneurs.
- Assurer le suivi des investissements réalisés par les jeunes.
- Encourager toute forme d'action et de mesure tendant à promouvoir l'emploi de jeunes.

⁽⁶⁰⁾ www.ansej.dz (consulté le 28/9/2016)

- Etablir des relations permanentes avec les banques et les institutions financières dans le cadre de montage financier des projets.

Cette agence offre son soutien financier sous deux formes⁶¹ :

- Subventions financières : elles prennent la forme de prêts sans intérêt à long terme accordé par l'agence exonéré des paiements des intérêts.
- Des subventions fiscales et parafiscales : elles sont destinées aux micro-entreprises durant la période d'exploitation y compris d'exonération de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), sur les frais de transfert de propriété, exonération des droits contractuels, de la taxe d'enregistrement et sur l'immobilier, l'exonération totale des impôts sur le bénéfice des sociétés IBS et sur le revenu IRG.

3.2.3 La création des micro-entreprises dans le cadre de l'ANSEJ

La micro-entreprise créée dans le cadre de l'ANSEJ doit avoir les caractéristiques suivantes :

- La micro-entreprise peut être créée par un ou plusieurs jeunes promoteurs et seules les activités de production de biens et de services sont éligibles, les activités commerciales sont exclues ;
- Le montant maximum de l'investissement est de 10 millions de DA ;
- Les jeunes promoteurs doivent contribuer financièrement à l'investissement de création et / ou d'extension, par un apport personnel qui varie suivant le niveau de l'investissement et son localisation (niveau rural, zone défavorisée, zone à promouvoir).

Le dispositif de création des micro-entreprises ANSEJ, concerne deux types d'investissement à savoir l'investissement de création et l'investissement d'extension. Le premier porte sur la création de nouvelle micro-entreprise par un ou plusieurs jeunes promoteurs éligibles aux dispositifs ANSEJ et le deuxième concerne les investissements réalisés par une micro-entreprise en situation d'extension.

L'ANSEJ propose deux formules de financement pour un coût global de l'investissement qui ne peut dépasser 10 millions de DA : un financement triangulaire et un financement mixte.

- De 0 à 5 Millions de dinars, l'apport personnel est de 1% du montant du projet.
- Plus de 5 Millions de dinars, l'apport personnel est de 2% du montant du projet.

⁽⁶¹⁾ Idem.

Tableau n° 10 : Les types de financement proposés par l'ANSEJ.

Type de financement	Financement triangulaire	Financement mixte
Apport personnel	1% à 2%	71% à 72%
Prêt sans intérêt ANSEJ	29% à 28%	29% à 28%
Crédit bancaire	70%	Néant

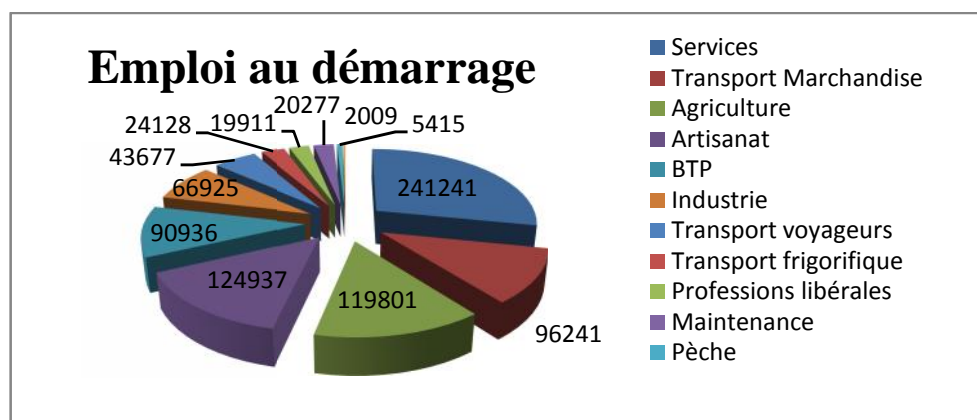
. Source : www.ansej.dz

Tableau n°11: Projets financés selon le type d'activité (Cumule au 31/12/2015)

Secteur d'activité	Projets financé	Emploi au démarrage	Montant d'investissement
Services	103401	241241	328 470 024 600
Transport Marchandise	56531	96241	145 558 855 730
Agriculture	50042	119801	176 067 994 300
Artisanat	42302	124937	108 582 022 196
BTP	30616	90936	114 206 153 185
Industrie	22481	66925	100 471 609 694
Transport voyageurs	18984	43677	46 617 872 026
Transport frigorifique	13382	24128	33 755 061 939
Professions libérales	8740	19911	19313 662 381
Maintenance	8605	20277	21 321 269 192
Pêche	1094	5415	7 211 282 240
Hydropique	540	2009	3 157 045 389
Totale	356 718	855498	1104732852871

Source : Bulletins d'informations statistique de la PME, ministère de l'industrie, de la PME et de la promotion d'investissement 2015.

Graphe n°10 : emplois au démarrage créés par secteur d'activité par l'ANSEJ (Cumule au 31/12/2015).



Source : Bulletins d'informations statistique de la PME, ministère de l'industrie, de la PME et de la promotion d'investissement 2015.

Le bilan de création des micros-entreprises au 31/12/2015 a indiqué dans le tableau n°10 que le nombre total de projets traités et déclarés éligibles au dispositif ANSEJ s'élève à 356718 projets, pouvant générer près de 855498 emplois directs. La répartition de ces projets par secteur d'activité classe au premier rang, le secteur des services avec 103401 projets générant 241241 emplois directes suivi par le secteur de transport marchandise avec 56531projets générant 96241 emplois et l'agriculture avec 50042 projets générant 119801 emplois, concernant les activités dans les autres secteurs elles représentent 146744 projets financés. Le financement de ces projets avait un cout d'investissement de l'ordre 1104732852871 DA.

3.3 L'Agence Nationale pour la Gestion de Microcrédit ANGEM

3.3.1 Présentation de l'ANGEM

L'ANGEM a été créée par la décision du conseil du gouvernement le 13 décembre 2003 selon le décret exécutif n°04-14 du 22 janvier 2004 portant création et fixant le statut de l'ANGEM⁶². Elle consiste à réduire la pauvreté en mettant un microcrédit à la disposition des pauvres. Elle est adressée aux personnes de 18ans et plus, sans revenu ou disposant d'un petit revenu instable et procédant un savoir faire relatif à l'activité envisagée.

3.3.2 Les missions de L'ANGEM

Ce dispositif propose les missions suivantes ⁶³:

- Soutenir, consigner et accompagner les bénéficiaires du micro-crédit dans la mise en œuvre de leurs activités.
- Créer le dispositif du microcrédit conformément à la législation et à la réglementation en vigueur ;
- Soutenir le développement des capacités individuelles des citoyens en créant leurs propres activités économiques.

L'ANGEM représente un instrument de réalisation de la politique du gouvernement pour la lutte contre le chômage et la précarité. Ses principales objectifs sont celles de :

⁽⁶²⁾ Loi n° 04-14 du 22 janvier 2004 portant création et fixant le statut de l'ANGEM. Journal Officiel de la République Algérienne n°6.

⁽⁶³⁾ www.angem.dz (consulté le 20/09/2016).

- La lutte contre le chômage et la précarité dans les zones urbaines et rurales en favorisant l'auto-emploi, le travail à domicile et les activités artisanales et de métiers, en particulier chez la population féminine ;
- La stabilisation des populations rurales dans ses zones d'origine par l'émergence d'activités économiques, culturelles, de production de biens et services, génératrices de revenus ;
- Le développement de l'esprit d'entrepreneuriat qui remplacerait celui d'assistanat, et aiderait ainsi à l'intégration sociale et à l'épanouissement individuel des personnes.

Les aides et avantages accordés par l'ANGEM dans le cadre de la création des micro-entreprises sont⁶⁴ :

- **Accompagnement et financement :**

- Formation, soutien, conseil, assistance technique et accompagnement des promoteurs sont assurés par l'ANGEM, à titre gracieux, dans le cadre de la mise en œuvre de leurs activités ;
- Le crédit bancaire est bonifié à 100% ;
- Un prêt non rémunéré (PNR), équivalent à 29 % du coût global de l'activité au titre de la création d'activité par l'acquisition de petits matériels et de matières premières de démarrage de l'activité, qui ne saurait dépasser 1000000 DA ;
- Pour l'achat de matières premières, le PNR est fixé à 100% du coût global du projet qui ne saurait dépasser les 100 000 DA. Ce montant est porté à 250 000 DA dans les wilayas du Sud.

- **Les avantages fiscaux :**

- Une exonération totale de l'impôt sur le revenu global ou de l'impôt sur les bénéfices des sociétés pendant une période de trois (3) années;
- Une exonération de la taxe foncière sur les constructions servant aux activités exercées, pour une durée de trois (3) ans;
- Sont exemptés du droit de mutation, les acquisitions immobilières effectuées par les promoteurs, en vue de la création d'activités industrielles ;
- Les actes portant constitution de sociétés créées par les promoteurs sont exonérés de tous droits d'enregistrement ;

⁽⁶⁴⁾ Idem.

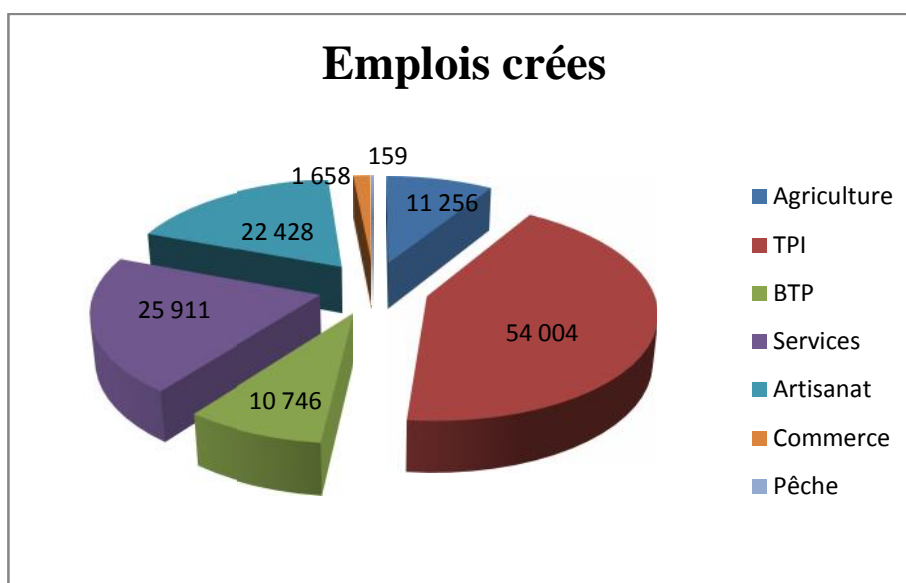
- Les droits de douanes relatifs aux équipements importés entrant directement dans la réalisation de l'investissement, sont déterminés par l'application d'un taux de 5 %.

Tableau n°12 : Le bilan des emplois créés par secteur d'activité depuis la création de l'ANGEM au 31.12.2015

Exercice	Secteur d'activité							Total
	Agriculture	TPI	BTP	Services	Artisanat	Commerce	Pêche	
2005	1473	1898	125	300	1198	-	-	4 994
2006	9 603	16 390	1 020	2 328	3 990	-	-	33 331
2007	4 025	9 734	1 112	4 810	6 165	-	-	25 846
2008	10 780	13 785	4 158	15 932	18 494	-	-	63 149
2009	18 232	13 705	6 282	21 170	31 712	-	-	91 101
2010	12 820	18 350	5 735	18 764	22 265	-	-	77 934
2011	24 338	73 021	12 538	35 657	15 863	-	-	161 417
2012	33 164	88 902	24 021	43 915	29 547	92	-	219 641
2013	19 410	78 864	16 861	32 724	17 663	357	174	166 053
2014	18 804	72 608	14 049	37 416	31 083	1 664	691	176 315
2015	11 256	54 004	10 746	25 911	22 428	1 658	159	126 152
Total	163 895	441 261	96 547	238 928	200 407	3 771	1 024	1 145 933

Source : www.angem.dz

Graphe n° 11: Le bilan des emplois créés par secteur d'activité en 2015



Source : Réalisé par nos soins à partir des données du tableau n°12.

Le tableau ci-dessus, montre l'importance de microcrédit dans la création d'emploi depuis sa création. On remarque une évolution en matière d'emploi avec 126152 emplois en 2015 contre 4994 emplois en 2005, cette évolution touche toute les branches d'activités à savoir la très petite industrie qui est classée en premier lieu avec 441226 emplois suivi par le secteur des services avec 238928 emplois et l'artisanat avec 200407 emplois à la fin de 2015.

La répartition des emplois générés classe en dernier rang les secteurs commerce et pêche, on constate que ces deux secteurs n'ont pas contribué à la création d'emploi durant la période (2005-2011).

Depuis 2012, l'ANGEM a enregistré une baisse remarquable en matière de création d'emploi par rapport aux années précédentes avec 126152 emplois à la fin de 2015 contre 219641 en 2012.

Selon les données récoltées aux prêts des différentes agences de soutien à la création de l'emploi (ANSEJ-CNAC-ANGEM), on constate que beaucoup d'entreprises ont vue le jours dans différents secteurs ce qui a permis la création d'emploi.

Conclusion

Depuis les années 2000, l'Algérie a connu une dégradation du taux de chômage (27,3% en 2001 et 9,9% en 2016)⁶⁵. Le chômage touche essentiellement la catégorie des jeunes et présente des inégalités entre hommes et femmes (taux de chômage des femmes est plus élevée que celui des hommes) et entre urbain et rural (le taux de chômage au milieu urbain est plus élevé que celui de milieu rural).

La lutte contre le chômage a mobilisé divers dispositifs et plusieurs institutions ; les pouvoirs publics algériens ont lancé un ensemble de dispositifs visant à réduire au moins, a court terme le chômage ; soit en incitant les entreprises à la création d'emploi, soit en aidant les chômeurs à créer leurs propres entreprises d'où la mise en place de plusieurs organismes comme l'Agence Nationale de Soutien à l'emploi des Jeunes (ANSEJ), la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) et l'Agence Nationale pour la gestion du Microcrédit.

⁽⁶⁵⁾ www.ons.dz. (Consulté le 28/9/2016).

Chapitre III

*L'impact de l'investissement
agricole dans le cadre de
l'ANSEJ sur la création de
l'emploi dans la wilaya de
Tizi-Ouzou*

Chapitre III : L'impact de l'investissement agricole dans le cadre de l'ANSEJ sur la création de l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Introduction

La création des micro-entreprises dans la wilaya de Tizi-Ouzou s'oriente vers différents secteurs d'activités (industrie, service, agriculture, artisanat, bâtiment, commerce...), pour ce qui est de secteur d'agriculture, en dépit de son relief géographique quasi montagneux, L'activité agricole de la wilaya de Tizi-Ouzou relève fondamentalement du secteur privé. Par conséquent, la relance de l'emploi dans ce secteur dépend dans une large mesure de la dynamique de l'investissement privé.

Ce dernier chapitre est consacré à l'évaluation de la contribution de secteur agricole à la création d'emplois dans la wilaya de Tizi-Ouzou dans le cadre de l'ANSEJ et d'analyser le suivi de financement par la BADR, pour ce faire nous allons dans un premier temps présenter l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes et la Banque d'agriculture et de développement rurale comme intermédiaire de financement puis analyser les différents résultats obtenus au niveau de ces deux agences et nous tenterons d'appréhender la contribution des micro-entreprises créées à la création de l'emploi.

Chapitre III : L'impact de l'investissement agricole dans le cadre de l'ANSEJ sur la création de l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Section 1 : Présentation de la BADR et de l'ANSEJ

La BADR est un partenaire de premier rang dans le développement du secteur agricole et la promotion du monde rural, elle a spécialement pour mission de contribuer au financement de ce secteur.

1.1 Présentation de la Banque d'Agriculture et de Développement Rural (BADR)

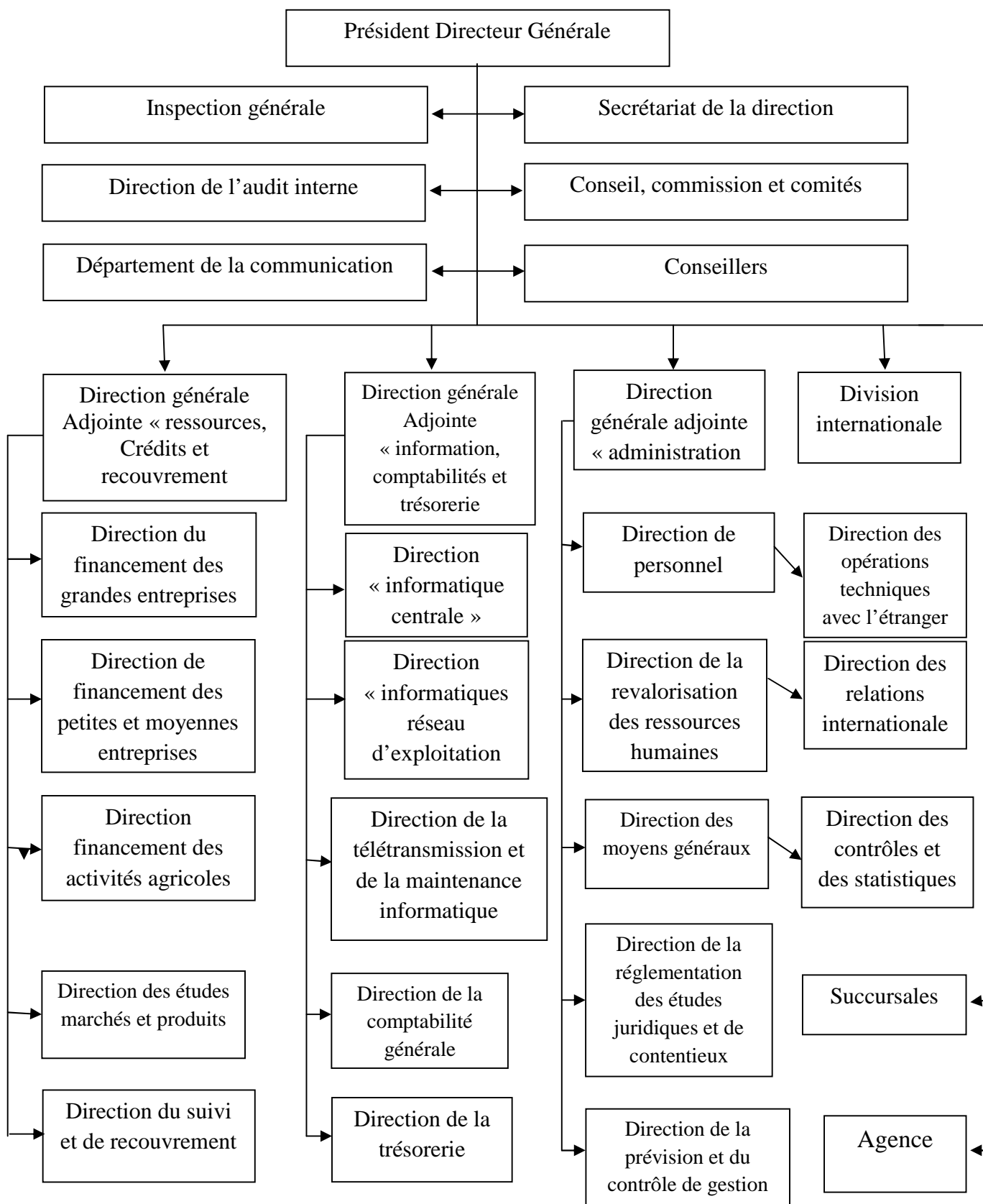
La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural est une institution financière nationale créée par décret n°82-106 le 13 mars 1982. La BADR est une société par actions au capital social de 2.200.000.000 DA, chargée de fournir aux entreprises publiques économiques conseils et assistance dans l'utilisation et la gestion des moyens de paiement mis à leur disposition, et ce, dans le respect du secret bancaire. En vertu de la loi 90/10 du 14 avril 1990, relative à la monnaie et au crédit, la BADR est devenue une personne morale effectuant les opérations de réception des fonds du public, les opérations d'octroi des crédits, ainsi que la mise à la disposition de la clientèle les moyens de paiement et de gestion. Depuis 1999, le capital social de la BADR a augmenté et atteint le seuil de 33.000.000.000 Dinars¹.

La BADR est le principale partenaire financier du monde agricole, conformément aux lois et règlements en vigueur de toutes les opérations bancaires ; et par l'octroi de crédit sous toutes les formes, la BADR a pour objet de contribuer au développement du monde d'agriculture, à la promotion des activités agricoles : (artisanales, agro-alimentaire) et à la promotion économique du monde rurale.

⁽¹⁾ Document interne de la BADR de Tizi-Ouzou.

Chapitre III : L'impact de l'investissement agricole dans le cadre de l'ANSEJ sur la création de l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Figure n° 1 : L'organigramme général de la BADR



Source : Document interne de la BADR.

Chapitre III : L'impact de l'investissement agricole dans le cadre de l'ANSEJ sur la création de l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

1.1.1 Les missions de la BADR

La BADR propose une gamme complète de produits et services financiers. Elle est créée pour répondre à une nécessité économique, née d'une volonté du secteur agricole, contribuer à la sécurité alimentaire et relever le niveau de vie des populations rurales. Elle est chargée principalement de²:

- traitement de toutes les opérations de crédit, de change et de trésorerie,
- ouverture de comptes à toute personne faisant la demande ;
- réception des dépôts à vue et à terme
- participation à la collecte de l'épargne
- contribution au développement du secteur agricole ;
- assurance de la promotion des activités agricoles, agro-alimentaires, agro-industrielles et artisanales ;
- contrôle avec les autorités de tutelle de la conformité des mouvements financiers des entreprises domiciliées.
- participation à la collecte de l'épargne

1.1.2 Les objectifs de la BADR

La BADR a été créée pour répondre à une nécessité économique, née d'une volonté politique afin de restructurer le secteur agricole, assurer l'indépendance économique du pays et relever le niveau de vie des populations rurales. Ces principaux objectifs sont³ :

- L'augmentation des ressources aux meilleurs coûts et rentabilisation de celles-ci par des crédits productifs et diversifiés dans le respect des règles ;
- La gestion rigoureuse de la trésorerie de la banque tant en dinars qu'en devises ;
- L'assurance d'un développement harmonieux de la banque dans les domaines d'activités la concernant ;
- L'extension et le redéploiement de son réseau ;
- La satisfaction des ses clients en leur offrant des produits et services susceptibles de répondre à leurs besoins ;
- L'adaptation d'une gestion dynamique en matière de recouvrement ;

⁽²⁾ www.BADR.dz

⁽³⁾ Idem.

Chapitre III : L'impact de l'investissement agricole dans le cadre de l'ANSEJ sur la création de l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

- Le développement commercial par l'introduction de nouvelles techniques managériales telles que le marketing, et l'insertion d'une nouvelle gamme de produits.

1.1.3 Les domaines d'intervention de la BADR

Le repositionnement stratégique de la Banque de l'agriculture et du développement rural, porte sur le financement, en priorité et concernant tous les efforts pour adapter les modes de financement adéquat, sur les secteurs d'activités suivants ⁴:

- Le secteur de l'agriculture en amont et en aval ;
- Le secteur de la pêche et des ressources halieutique ;
- Le financement des programmes de développement rural ;
- L'agriculture de base et toutes les activités connexes ;
- La pêche et aquaculture de base et toutes les activités connexes ;
- L'industrie du machinisme agricole ;
- L'industrie agroalimentaire ;
- La petite hydraulique ;
- La fabrication de maroquinerie et de sellerie ;

Ainsi que la concrétisation des programmes soutenus par les pouvoirs publics par

- Les crédits à l'emploi de jeunes entrant dans les secteurs stratégiques de la banque ;
- Les crédits aux particuliers, dans l'optique de création d'activités dans les zones rurales ;
- Les crédits à la construction de logements ruraux, dans le cadre d'une demande solvable et soutenue par la CNL (Caisse National Logement),
- Les crédits aux professions libérales (jeunes diplômés en médecine, et autres, etc.) en zones rurales.

⁽⁴⁾ DALI YOUCEF.S « Le financement par le leasing : un nouveau moyen d'aide au développement de la PME en Algérie : Son application à la BNP Paribas El Djazaïr et la BADR banque », mémoire de magister en management de l'université d'Oran, 2010, p 99.

Chapitre III : L'impact de l'investissement agricole dans le cadre de l'ANSEJ sur la création de l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

1.2 La présentation de l'Agence Nationale de Soutien à l'emploi des Jeunes.

L'ANSEJ est la structure la plus active que l'Etat algérien a créée pour soutenir les jeunes porteurs de projets et leur fournir les capitaux nécessaires et l'accompagnement pour la création de leurs propres entreprises.

1.2.1 Aperçu générale sur l'ANSEJ

L'ANSEJ a été créé selon la loi n° 296/96 du 08 Septembre 1996, rectifiée dans le décret exécutif n° 231/98 du 13 Juin 1998. C'est une institution à caractère public, placée sous la tutelle du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale. Elle met en œuvre un dispositif fondé sur une approche économique visant l'accompagnement des jeunes chômeurs pour la création et l'extension de micro-entreprises de production de biens et de services⁵.

Cette institution développe des actions de promotion et de diffusion de l'esprit entrepreneurial et accorde des aides financières et avantages fiscaux durant toutes les étapes de l'accompagnement en agissant en coordination avec les banques publiques et tous les acteurs sur le plan local et national.

1.2.2 Les missions de l'ANSEJ

Les principales missions de l'ANSEJ sont :

- Informer sur les démarches à entreprendre pour créer une entreprise ;
- Orienter et aider dans la formulation d'idée de projet ;
- Accompagner dans l'étude de projet et l'élaboration de dossier d'investissement ;
- Assister pour l'obtention d'un crédit bancaire et notifier les aides et les avantages accordés par l'Etat pour réaliser et exploiter au mieux le projet ;
- Former sur les techniques de gestion d'entreprises ;
- Assurer le suivi de micro-entreprises dès le démarrage de l'activité.

⁽⁵⁾ www.ansej.com

Chapitre III : L'impact de l'investissement agricole dans le cadre de l'ANSEJ sur la création de l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

1.2.3 La démarche de création de la micro-entreprise par l'ANSEJ

L'ANSEJ accompagne les jeunes porteurs de projets dans leur création d'entreprises, suivant les étapes suivantes ⁶:

- 1) L'idée de projet ;
- 2) Le dépôt de dossier;
- 3) L'élaboration du projet ;
- 4) Validation de la Commission ;
- 5) L'Accord bancaire ;
- 6) Le démarrage de l'activité ;
- 7) Le suivi de l'activité.

1.2.3.1 L'idée de projet

Cette étape commence par Naissance de l'idée qui poussera le jeune à recueillir l'information au niveau de l'ANSEJ et au niveau du marché puis les moyens à injecter dans le projet et enfin prend la décision d'investir.

1.2.3.2 Dépôt de dossier à l'ANSEJ

Cette étape concerne le dépôt des dossiers au niveau de l'antenne de la wilaya pour l'obtention d'une attestation d'éligibilité, ces dossiers sont en nombre de trois:

- Le dossier administratif : pour vérifier les conditions d'éligibilité à savoir l'âge et la qualification ;
- Le dossier financier : pour étudier le projet ;
- Le dossier à la Caisse Nationale des Assurances Sociale : pour vérifier le statut de chômeur.

1.2.3.3 L'élaboration de projet

Durant cette étape le créateur aidé par l'accompagnateur élabore un plan d'affaire qui est une étude contient des données générales sur le projet, une présentation de ce projet (promoteur, localisateur projet, nombre d'emploi à créer), l'équipe de l'entreprise (créateur, associés, salariés).

⁽⁶⁾ www.ansej.dz.

Chapitre III : L'impact de l'investissement agricole dans le cadre de l'ANSEJ sur la création de l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

1.2.3.4 Validation de la commission

Une fois l'étude de faisabilité réalisée ait reçue à un avis positif, la commission d'orientation statut de manière définitive en prenant en compte l'étude des critères d'éligibilité et les pièces du dossier administratif. Après cette étape, le candidat est invité à signer son contrat notarié et à verser l'apport personnel pour récupérer le chèque libellé au nom du fournisseur (l'agence).

1.2.3.5 Accord bancaire

Maintenant, le jeune se trouvera vers la banque où il déposera une attestation d'éligibilité accompagnée du dossier à la banque (bilans prévisionnels +étude technico – économique + dossier administratif) qui sera étudié par celle-ci, puis négociera le crédit bancaire par le promoteur avec la banque qui se soldera par une notification de l'accord bancaire.

1.2.3.6 Le démarrage de l'activité

Le créateur doit établir un planning des tâches, bien articulées, de réalisation de son projet. C'est une étape décisive car l'entreprise va être confrontée à la réalité de l'environnement. Le créateur change de statut pour être chef d'entreprise. Pour réussir le démarrage, le créateur doit mettre en place un système d'information qui renseigne sur l'évolution de l'entreprise.

1.2.3.7 Le suivi de l'activité

Une fois l'entreprise créée, l'ANSEJ procède à un Suivi périodique du projet par l'ANSEJ.

1.2.4 La procédure de création des micro-entreprises dans le cadre de l'ANSEJ.

Le dispositif de création des micro-entreprises ANSEJ concerne deux types d'investissement de création et d'extension⁷ :

1.2.4.1 L'investissement de création

Il porte sur la création de nouvelles micro-entreprises par un ou plusieurs jeunes promoteurs éligibles au dispositif ANSEJ.

A. Les conditions d'éligibilité

- Etre chômeur ;
- Etre âgé entre 19 et 40 ans ;
- Avoir une qualification professionnelle en relation avec l'activité envisagée ;

⁽⁷⁾ www.ansej.dz (Consulté le 13/10/2016)

Chapitre III : L'impact de l'investissement agricole dans le cadre de l'ANSEJ sur la création de l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

- Mobiliser un apport personnel pour le financement du projet ;
- Le porteur du projet doit avoir une formation avant le début de la phase de réalisation ;
- Ne pas occuper un emploi rémunéré au moment de l'introduction de la demande de création d'une micro entreprise ;
- Etre inscrit auprès des services de l'Agence Nationale de l'Emploi comme demandeur.

B. Les montages financiers

Deux formules de financement sont prévues dans le cadre du dispositif de l'ANSEJ.

a. Le financement triangulaire

C'est une formule dont l'apport financier du ou des jeunes promoteurs est complété par un prêt sans intérêt accordé par l'ANSEJ et par un crédit bancaire. Ce type de financement est structuré sur deux niveaux :

Niveau 1 : le montant d'investissement jusqu'à 5.000.000 DA.

Apport personnel	Crédit sans intérêt(ANSEJ	Crédit bancaire
1%	29%	70%

Niveau 2 : le montant d'investissement de 5.000.001 DA à 10.000.000 DA.

Apport personnel	Crédit sans intérêt(ANSEJ	crédit bancaire
2%	28%	70%

b. Le financement mixte :

Dans ce type de financement l'apport personnel est complété par un prêt sans intérêt accordé par l'ANSEJ. La structure de ce type de financement est répartie en deux niveaux :

Chapitre III : L'impact de l'investissement agricole dans le cadre de l'ANSEJ sur la création de l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Niveau 1 : montant de l'investissement jusqu'à 5.000.000 DA

Apport personnel	Prêt sans intérêt
71%	29%

Niveau 2 : montant de l'investissement de 5.000.001 DA à 10.000.000 DA

Apport personnel	Prêt sans intérêt
72%	28%

C. Aides financières et avantages fiscaux

a. Phase de réalisation

- Bonification des taux d'intérêts du crédit bancaire : Dans le cadre du financement triangulaire, le Trésor public prend en charge la totalité des intérêts du crédit bancaire
- Avantages fiscaux : plusieurs avantages sont à souligner :
 - Franchise de la TVA pour l'acquisition de biens d'équipements et de services entrant directement dans la réalisation de l'investissement;
 - Application du taux réduit de 5% en matière de droit de douanes pour les biens d'équipements importés entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
 - Exemption du droit de mutation à titre onéreux sur les acquisitions immobilières effectuées dans la création de l'activité ;
 - Exonération des droits d'enregistrement sur les actes constitutifs des micro-entreprises.

b. Phase exploitation

Des avantages fiscaux sont accordés à la micro-entreprise pour une période de trois (03) ans à partir du démarrage de l'activité ou de six (06) ans quand le projet est implanté dans une zone spécifique.

Chapitre III : L'impact de l'investissement agricole dans le cadre de l'ANSEJ sur la création de l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Cette période d'exonération est prorogée de deux (02) années lorsque le jeune promoteur s'engage à recruter au moins trois (03) employés pour une durée indéterminée.

Ces avantages concernent :

- Exonération totale de l'IBS, de l'IRG et de la TAP ;
- Exonération de la taxe foncière sur les constructions et additions de constructions destinées aux activités des micro-entreprises ;

1.2.4.2 L'investissement d'extension

L'investissement d'extension concerne les micro-entreprises réalisées dans le cadre du dispositif ANSEJ et qui ont la propension à l'extension des capacités de production dans la même activité ou une activité connexe.

A. Conditions d'éligibilité à l'investissement d'extension

La micro-entreprise doit répondre aux conditions suivantes ;

- Cumul de 03 années d'activité en zones normales ou 06 années en zones spécifiques ;
- Remboursement du crédit bancaire à hauteur de 70% en cas de financement triangulaire ;
- Remboursement intégral du crédit bancaire en cas de changement de banque ou de type de financement triangulaire mixte ;
- Remboursement régulier des échéances du prêt non rémunéré(PNR) ;
- Avoir des bilans fiscaux retraçant l'évolution positive de la micro-entreprise.

B. Les montages financiers

Deux formules de financement sont prévues dans le cadre du dispositif ANSEJ pour les investissements d'extension qui sont identiques à l'investissement de création.

C. Aides financières et avantages fiscaux pour l'extension

Les mêmes aides financières et avantages fiscaux accordés à l'investissement de création sont appliqués à l'investissement d'extension (phase de réalisation et d'exploitation).

Chapitre III : L'impact de l'investissement agricole dans le cadre de l'ANSEJ sur la création de l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

1.2.5 Les fonds associés à ANSEJ

Concerne deux type de fonds : Fond Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (FNSEJ) et Fond de Caution Mutuelle de Garantie Risques (FCMGR)/ Crédits Jeunes Promoteurs⁸.

1.2.5.1 Fond Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (FNSEJ)

Apparu le 30 Décembre 1996, sa mission a pour objet de promouvoir et soutenir l'emploi des jeunes en leur donnant des crédits sans intérêts, ceci pour compléter leurs capitaux en plus des crédits bancaires.

1.2.5.2 Fond de Caution Mutuelle de Garantie Risques (FCMGR)/ Crédits Jeunes Promoteurs

Le fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risque/ Crédit Jeunes Promoteurs a été créé afin de garantir les crédits accordés par les banques et les établissements financiers aux micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif ANSEJ. La garantie du fonds complète celles déjà prévues par le dispositif, à savoir :

- Le nantissement des équipements et/ou le gage du matériel roulant au profit des banques au 1er rang et au profit de l'ANSEJ au 2ème rang;
- L'assurance multirisque subrogée au profit de la banque.

Le fond intervient après déclaration de l'incapacité de la micro-entreprise à rembourser le crédit Bancaire.

La créance est alors transférée au fond qui possède à la vérification de l'incapacité de remboursement de crédit bancaire contracté par la micro-entreprise. Après vérification de l'insolvabilité de la micro-entreprise, le fond indemnise la banque ou l'établissement financier à hauteur de 70% du montant de la créance restant dû en principale et intérêt à la date du sinistre.

A partir de ce moment, la banque ou l'établissement financier engagé, à l'encontre de la micro-entreprise, l'action de recouvrement du crédit dont le produit est reversée au fond à hauteur du montant indemnisé.

⁽⁸⁾ Guide jeunes porteurs de projets de micro-crédit : ce que vous savoir, procédures, aides avantages disponible en PDF sur le site : www.guioran.com .

Chapitre III : L'impact de l'investissement agricole dans le cadre de l'ANSEJ sur la création de l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Section 2 : La création d'emploi à travers le financement des micro-entreprises agricoles dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

2.1 Présentation du secteur agricole

Au sens de la loi n°08-16 du 03 aout 2008⁹ portant orientation agricole : « sont de nature agricole, toute les activités correspondant à la métrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétale ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités qui se déroulent dans le prolongement de l'acte de production et, notamment le stockage, le conditionnement, la transformation et la commercialisation des produit végétaux ou animaux lorsque ces produits sont issus de l'exploitation ».

En économie, le secteur agricole est définit comme le secteur d'activité dont la fonction est de produire un revenu financier à partir de l'exploitation de la terre (culture), de la forêt (sylviculture), de la mer, des lacs et des rivières (aquaculture, pêche), de l'animal de ferme (l'élevage) et de l'animal sauvage (chasse).

2.1.1 Les activités du secteur agricole

L'ensemble des activités de ce secteur sont les suivantes :

- **L'apiculture** : concerne toutes les activités liées à l'élevage d'abeilles en vue de récolter les produits de la ruche (miel, la cire, etc) et la fabrication d'aliment pour abeilles ;
- **L'aviculture** : désigne toute les sortes d'élevage d'oiseaux ou de volailles ;
- **La cuniculture** : activité relevant des petits élevages qui consiste à mener techniquement et à entretenir un élevage de lapin en clapiers d'élevage ;
- **La mise en valeur des terres pour l'agriculture** : consiste en une extension des terres agricoles qui étaient inexploitées ou insuffisamment exploitée. Elle consiste aussi à rétablir une valeur ou une fertilité perdues à la suite des surexploitations du sol ;
- **L'élevage bovin** : opération visant à reproduire des animaux (vaches, taureaux), il permet de fournir de la viande, de lait, des peaux des animaux reproducteurs.
- **L'élevage ovin** : c'est l'élevage et l'engraissement des moutons, brebis etc...

⁽⁹⁾ La loi n°08-16 du 03 aout 2008 portant orientation agricole. Journal Officiel de la République Algérienne n°46.

Chapitre III : L'impact de l'investissement agricole dans le cadre de l'ANSEJ sur la création de l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

- **L'élevage caprin** : activité relevant des petits élevages qui consiste à mener techniquement et à entretenir un élevage de chèvres femelles essentiellement destinées à la production laitière et des chevreaux réservés après sevrage et une période d'engraissement à la commercialisation ;
- **La pépinière** : activité consiste à la production de plantes vivantes, boutures et griffons (arbres, arbuste, arbrisseaux et buissons) et la production de fleurs et boutons de fleurs ;
- **La Serriculture** : culture de légumes, fleurs, etc. Dans des conditions climatiques plus favorables que le climat local (protection de froid des plantes non rustiques) ;
- **La pêche** : tout exercice traditionnel de la pêche commerciale à proximité des côtes ;
- **La culture maraichères** : la production de légumes frais, concerne notamment la pomme de terre, la pastèque, le melon, l'oignon, la tomate, la carotte et les fèves ;
- **L'élevage d'animaux domestiques** : activité consiste à dresser des animaux rares, sauvages ou de compagnie (nourrissage, soins d'entretiens, reproduction...) ;
- **L'entreprise de travaux forestiers et d'exploitation des forêts** : processus de production s'appliquant à un ensemble d'arbres en vue de leur acheminement vers un site de valorisation.

2.1.2 La situation du secteur agricole dans la wilaya de Tizi-Ouzou

La wilaya de Tizi-Ouzou présente un relief montagneux fortement accidenté qui s'étale sur une superficie de 2994 km². Elle comprend une chaîne côtière composée des Dairas de Tizgirt, Azeffoun, un massif central situé entre l'Oued Sebaou et la dépression de Drâa El Mizane qui s'arrête aux abords d'Oudhias¹⁰.

La surface agricole utile de la wilaya de Tizi-Ouzou estimée à 98 842 hectares demeure très réduite : elle ne représente que 33.42% de la superficie totale de la wilaya et 38.27% de l'ensemble des terres affectées à l'agriculture (258.252 ha)¹¹.

En zone des montagnes, les potentialités sont certes limitées, mais on peut constater une certaine reprise des activités soutenues par les aides publiques, dans l'arboriculture (olivier, figuier) et les petits élevages (apicultures, avicultures, caprins)¹².

⁽¹⁰⁾ AHMED ZAID.M « le développement local à travers une analyse critique des finances communales de la wilaya de Tizi-Ouzou », revue campus n°5 de la wilaya Tizi-Ouzou, 2007, p 15.

⁽¹¹⁾ MASKRI.M Directeur de guichet unique décentralisé (ANDI) de Tizi-Ouzou « invest in Algeria », 2013 disponible en PDF sur : gutiziouzou@andi.dz.

Chapitre III : L'impact de l'investissement agricole dans le cadre de l'ANSEJ sur la création de l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Comptes tenu des spécificités de la wilaya, une stratégie de développement dite « dossier agriculture de montagne » à été élaborée et s'insère directement dans le cadre du programme National de Développement Agricole (PNDA) qui est mis progressivement à exécution. En zone des montagnes, les potentialités sont certes limitées, mais on peut constater une certaine reprise des activités soutenues par les aides publiques, dans l'arboriculture (olivier, figuier) et les petits élevages (apicultures, avicultures, caprins).

L'agriculture présente des potentialités de développement des ressources en eau et par les possibilités offertes par le soutien financier public dans le cadre du Fond National de Développement Agricole et Rural (FNDAR), une tendance à la reprise peut être observée, dans la dernière période dans la céréaliculture, les cultures maraîchères et l'élevage bovin¹³.

Les actions initiées et engagées à travers les programmes sectoriels décentralisés et les programmes financiers sur les différents fonds visent principalement à :

- L'augmentation du potentiel foncier agricole par les travaux de mise en valeur des terres de parcours et improductives occupées par les broussailles (défrichage, routage et épierrage) ;
- En matière d'irrigation la mobilisation des ressources hydriques et souterraines ainsi que leur utilisation optimale par des systèmes économiseurs d'eau ;
- Reconversions des cultures annuelles (céréales) sur terrains en pente en arboriculture fruitière rustique ;
- Le développement des petits élevages en zone de montagnes (apiculture, cuniculture, aviculture, caprins et ovins) permettant l'amélioration des revenus des exploitations, l'occupation de la cellule familiale et la création d'autres emplois ;

2.2 Financement de la création des micro-entreprises agricoles par la BADR dans le cadre des dispositifs ANSEJ-CNAC-ANGEM.

L'action de la BADR dans le financement du développement, est orientée vers des programmes soutenus par les pouvoirs publics, notamment les crédits à l'emploi de jeunes dans l'optique de création d'activité dans les zones rurales.

⁽¹²⁾ OUSSALEM.M.O « le développement local dans la willaya de Tizi-Ouzou : potentialités, contraintes et perspectives », Revue Campus de la faculté des sciences économiques de l'université de Tizi-Ouzou, n°5, 2007, p 3-9, p5.

⁽¹³⁾ Idem.

Chapitre III : L'impact de l'investissement agricole dans le cadre de l'ANSEJ sur la création de l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

2.2.1 Le nombre des micro-entreprises agricoles créées par la BADR

Le financement bancaire des micro-entreprises créées dans l'agriculture à été sous la charge de la Banque d'Agriculture et de Développement Rural. La BADR marque son implication dans les dispositifs aidés de l'Etat (ANSEJ, CNAC, ANGEM) vers le financement du secteur de l'agriculture, elle a mis en place des produits et des financements pour accompagner la promotion des micro-entreprises créées dans ce secteur. (Voir tableau 13).

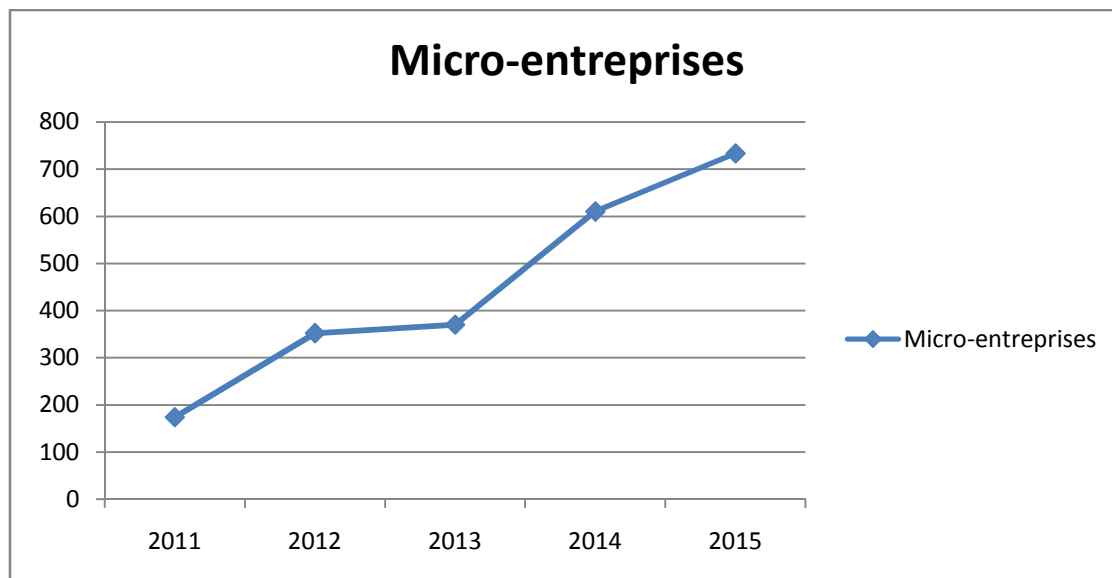
Tableau n° 13 : Evolution du nombre de micro-entreprises financé par la BADR dans le cadre des dispositifs (ANSEJ, CNAC, ANGEM) de 2011 à 2015 dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Activités	2011	2012	2013	2014	2015
Aviculture ponte	11	10	9	9	6
Aviculture repro	5	4	2	4	1
Aviculture chair	1	-	1	1	3
Elevage bovins	91	219	227	336	431
Elevage ovins	19	19	7	8	28
Elevage camelin	-	-	-	-	-
Elevage caprin	2	2	8	6	19
Autre élevage à détailler	15	21	19	15	8
Machinisme agricole	5	5	6	36	28
Tracteur agricole	12	32	35	50	53
Equipement tractable par tract	6	19	14	44	23
Moissonneuse batteuse	1	-	-	-	1
Hydraulique	-	-	-	-	1
Equipement d'irrigation	-	-	-	2	1
Plantation arbres fruitiers	-	-	-	1	1
Collecte de lait	5	21	42	98	129
Conditionnement lait de vache	1	-	-	-	-
Total	174	352	370	610	733

Source : BADR de Tizi-Ouzou.

Chapitre III : L'impact de l'investissement agricole dans le cadre de l'ANSEJ sur la création de l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Graphe n°12 : Evolution du nombre de micro-entreprises financées par la BADR dans le cadre des dispositifs (ANSEJ, CNAC, ANGEM) de 2011 à 2015 dans la wilaya de Tizi-Ouzou.



Source : réalisé par nos soins à partir des données du tableau n°13.

Le tableau n°13 présente le nombre des micro-entreprises agricole financées par la BADR durant la période 2011-2015 dans le cadre des trois dispositifs (ANSEJ, CNAC, ANGEM). On remarque une évolution à la hausse du financement du secteur agricole qui passe de 174 projets en 2011 à 733 projets.

La BADR intervient d'une façon remarquable dans le financement des activités élevages bovin (1304 entreprises) et la collecte de lait (295 entreprises).

2.2.2 Les montants de crédits orientés vers la création des micro-entreprises agricoles.

Le financement envers le secteur de l'agriculture s'appuie sur deux niveaux de ressources. Il y a, d'abord, les ressources propres à la BADR qui proviennent de sa clientèle, transformées en crédit. Et puis, les financements publics à travers des fonds mis en place par l'État et gérés par la Badr pour le compte du ministère de l'Agriculture et du développement rural, destinés à financer les actions de soutien de l'agriculture de manière générale. Pour l'activité agricole pure et simple, la BADR s'appuie sur son réseau

Chapitre III : L'impact de l'investissement agricole dans le cadre de l'ANSEJ sur la création de l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

d'exploitation, un des plus importants de la place bancaire, pour le financement de la production agricole et de la production animale. (Voir tableau n°14).

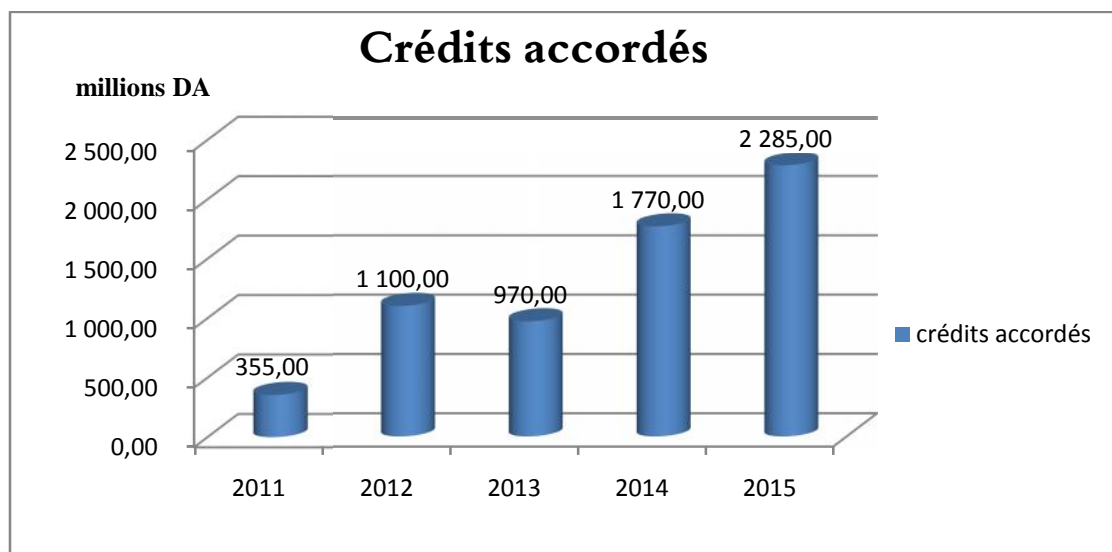
Tableau n°14 : évolution des crédits octroyés par la BADR dans le cadre de la création des micro-entreprises agricoles dans la wilaya de Tizi-Ouzou (CNAC-ANSEJ-ANGEM) de 2011 à 2015.

Branche d'activité	2011	2012	2013	2014	2015
Aviculture pont	40269073	41729472	40041515	39743079	22133873
Aviculture repro	15228886	13477514	7312349	14839077	6939397
Aviculture chair	1881000	-	6618306	5753050	11577982
Elevage bovins	192210628	656177341	621010625	1165544748	1595138822
Elevage ovins	10682347	24311968	10222084	14942460	52829989
Elevage caprin	2812600	4328100	68370980	13769127	59179789
Autres élevage à détailler	22921938	39346205	35372429	29395876	19863172
Machinisme agricole	7796080	12659989	10311344	84874472	71873698
Tracteur agricole	27372169	86051272	73717513	122732357	146616602
Equipement tractable par tract	16540653	93503944	35782063	122066058	73292458
Moissonneuse batteuse	4919500	-	-	-	2951700
Hydraulique	-	-	-	-	6816321
Equipement d'irrigation	-	-	-	3502807	1859795
Plantation arbre fruitiers	-	-	-	3175908	698093
Collecte de lait	7081959	39850052	60700249	149616510	212962127
Conditionnement lait de vache	4386482	-	-	-	-
Elevage apicole	-	-	-	-	-
Total	354163315	1011435857	969469459	1769955929	2284733818

Source : BADR de Tizi-Ouzou.

Chapitre III : L'impact de l'investissement agricole dans le cadre de l'ANSEJ sur la création de l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Graphes n° 13: évolution des crédits octroyés par la BADR dans le cadre de la création des micro-entreprises agricoles dans la wilaya de Tizi-Ouzou (CNAC-ANSEJ-ANGEM) de 2011 à 2015.



Source : Réalisé par nos soins à partir des données du tableau n°14.

Le tableau n°14 représente les montants accordés par la BADR pour financer les activités agricoles créées dans le cadre des dispositifs ANSEJ-CNAC-ANGEM dont le montant total cumulé durant la période 2011-2015 s'élève à 6 389 758 378 DA.

Il ressort du tableau que l'activité d'élevage bovin est la plus financée par la BADR avec un montant cumulé de 3 230 081 164 DA, et ceci se traduit par l'importance de cette activité dans le secteur agricole au sein de la wilaya de Tizi-Ouzou.

2.3 Le financement de la création des micro-entreprises agricoles dans le cadre de l'ANSEJ.

Toute activité économique a besoin de moyens financiers pour exister. Dans le cas de secteur agricole, l'amélioration du niveau de ce secteur nécessite plus de financement. il existe une multitude d'institutions chargées de financement des activités agricole.

Le dispositif ANSEJ constitue l'une des solutions appropriées au traitement de la question de chômage. L'emploi de jeunes en essor la création de l'entreprise dans le cadre de l'ANSEJ connaît une évolution contenue à Tizi-Ouzou. Depuis l'ouverture d'antenne de dispositif à cette wilaya l'ANSEJ, prenant en considération le cachet d'une zone montagneuse qui caractérise la wilaya de Tizi-Ouzou.

Chapitre III : L'impact de l'investissement agricole dans le cadre de l'ANSEJ sur la création de l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

L'analyse de l'impact de L'ANSEJ sur la création des micro-entreprises agricoles et sur le développement des activités d'élevage ovin, l'élevage bovin et en production laitière dans la wilaya de Tizi-Ouzou fera l'objet de notre étude.

2.3.1 L'offre d'emploi par secteur d'activités dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Comme tout ailleurs, l'emploi constitue un facteur favorable pour le développement économique et social. Dans la wilaya de Tizi-Ouzou, les différents secteurs d'activités sont différemment favorables à la création d'emploi à travers les projets d'investissement, de l'encouragement des initiatives privées et par différents intermédiaires comme l'ANSEJ.

L'ANSEJ est plus connue à la contribution au processus de la création des micro-entreprises pour les jeunes âgés entre 19-30 ans ayant des compétences et disposant d'une qualification, mais sans emploi, le tableau suivant fournit quelques statistiques de porteur des projets d'investissement, au cours des années 2011 à 2015 au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.

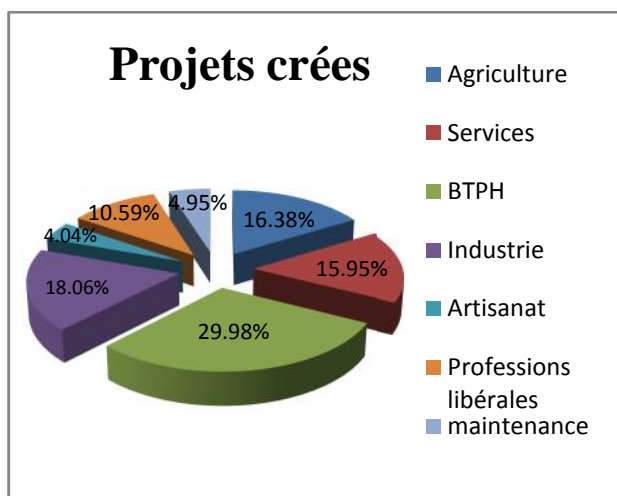
Tableau n° 15: Projets et emplois créés repartis par secteurs d'activité dans la wilaya de Tizi-Ouzou dans le cadre de l'ANSEJ en 31/12/2015.

Projets et emplois créés répartis par secteur d'activité				
	Projets créés	En %	Emplois créés	En %
BTPH	430	29.98	1197	35.65
Industrie	259	18.06	776	20.13
Agriculture	235	16.38	658	19.59
Services	229	15.96	571	17
Artisanat	58	4.04	164	4.88
Professions libérales	152	10.59	405	12.06
Maintenance	71	4.95	199	5.92
Total	1434	100	3970	100

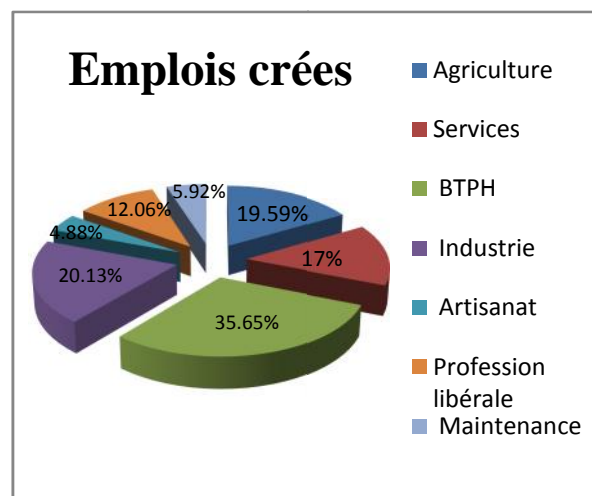
Source : réalisés par nos soins à partir des données de l'ANSEJ de Tizi-Ouzou.

Chapitre III : L'impact de l'investissement agricole dans le cadre de l'ANSEJ sur la création de l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Graphe n°14 : Projets créés par l'ANSEJ



Graphe n°14: Emplois créés par l'ANSEJ



Source : réalisé par nos soins à partir des données du tableau n°15.

Ces chiffres montrent que l'ANSEJ de la wilaya de Tizi-Ouzou a créé 1434 projets en fin 2015 générant 3970 emplois, et que les micro-entreprises créées se concentrent principalement dans les secteurs BTPH (430 micro-entreprises soit 29.98%), industrie (259 micro-entreprises soit 18.06%) et l'agriculture (235 entreprises soit 16.38%). Le reste des entreprises créées active essentiellement dans les secteurs (service, artisanat, professions libérales et maintenance). Ces secteurs occupent 25.54% dans l'ensemble des micro-entreprises créées.

Le secteur agricole occupe la 3^{ème} place en matière de création d'emploi générant 658 emplois soit 19.59% après le secteur BTPH et l'industrie. Le foncier agricole demeure une contrainte réel, voir un obstacle insurmontable pour les jeunes qui veulent investir dans le domaine agricole par le biais de l'ANSEJ.

2.3.2 Le rôle de l'ANSEJ dans la création de l'emploi dans le secteur agricole au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.

L'agriculture, en tant qu'activité économique chargée de plusieurs missions dont la plus importante demeure celle de pouvoir répondre aux besoins humains en denrées alimentaires et produits agricoles, elle doit non seulement produire des biens mais aussi s'efforcer de réaliser un ajustement entre la production et la consommation et contribuer à la création d'emplois et la résorption de chômage.

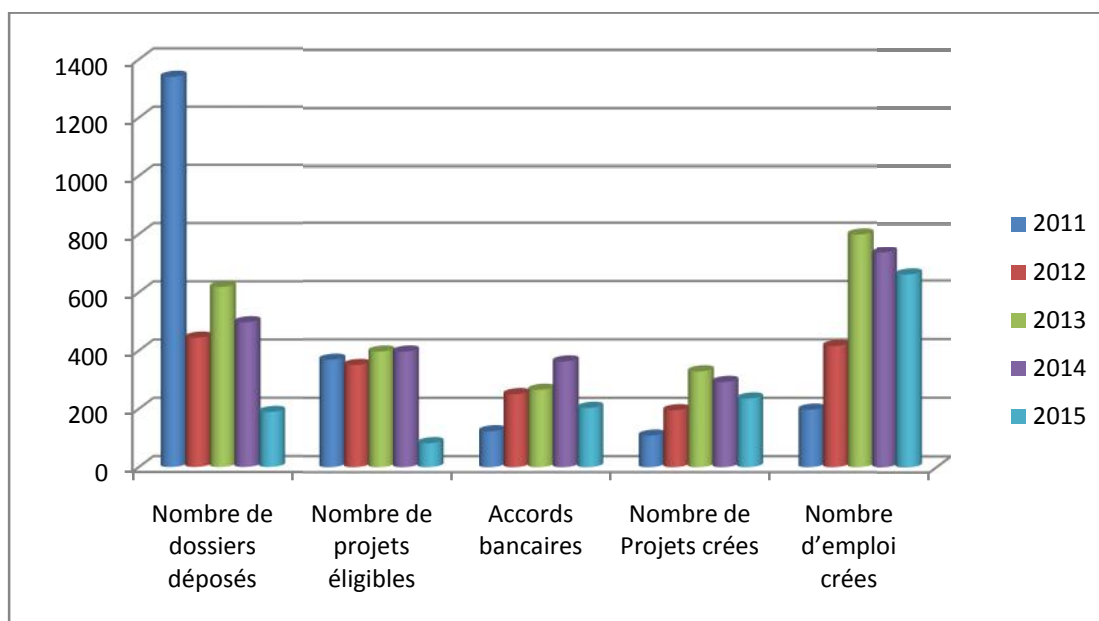
Chapitre III : L'impact de l'investissement agricole dans le cadre de l'ANSEJ sur la création de l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Tableau n° 16 : évolution du nombre des micro-entreprises agricoles créées dans le cadre de l'ANSEJ dans la wilaya de Tizi-Ouzou de 2011 à 2015.

Année	Nombre de dossiers déposés	Nombre de projets éligibles	Accords bancaires	Nombre de Projets créés	Nombre d'emploi créés
2011	1340	368	123	108	197
2012	444	350	250	195	415
2013	618	396	265	328	797
2014	497	396	362	292	733
2015	189	82	203	235	658
Total	3088	1592	1203	1158	2800

Source : réalisé par nos soins à partir des données de l'ANSEJ de Tizi-Ouzou.

Graph n°15 : évolution de nombre des micro-entreprises agricoles créées dans le cadre de l'ANSEJ dans la wilaya de Tizi-Ouzou.



Source : réalisé par nos soins à partir des données du tableau n°16.

Le tableau et le graph n° 15 montrent que l'ANSEJ de la wilaya de Tizi-Ouzou à accueilli 3088 jeunes porteurs de projets dans le secteur agricole durant la période 2011-2015. Cette agence a délivré 1592 attestations d'éligibilités ; tandis que les banques n'ont financé que 1203 de total des projets éligibles ce qui totalise 1158 projets créés générant 2800 emplois.

Chapitre III : L'impact de l'investissement agricole dans le cadre de l'ANSEJ sur la création de l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Durant les dernières années le nombre des jeunes qui veulent investir dans le domaine agricole par le biais de l'ANSEJ à baisser, le nombre de dossiers déposés au niveau de l'antenne de Tizi-Ouzou en 2015 est 189 dossiers contre 1340 en 2011.

Cependant, on remarque une évolution considérable en matière de validation des dossiers réceptionnés et cela s'explique par la prise en charges des dossiers par les services de l'ANSEJ mais aussi par la célérité constatée également auprès des banques concernées.

Le tableau suivant présente l'ensemble des micro-entreprises créées par le dispositif ANSEJ par branches d'activité en 2015.

Tableau n°17 : Nombre d'entreprises et d'emplois créés par branches d'activités dans le cadre de l'ANSEJ de 2011 à 2015 dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Activités	Entreprises créées	Emplois créés
Aménagement des espaces verts	-	-
Apiculture	12	37
Aviculture	-	-
Cuniculiculture	2	7
Elevage Bovin	124	348
Elevage Caprin	4	11
Elevage d'animaux domestiques	-	-
Elevage Ovin	7	19
Engraissement de volailles et accoupage industriel	2	6
Pêche	3	15
Entreprise de travaux forestiers et d'exploitation des forêts	-	-
Maraicher	2	6
Mise en valeur des terres pour l'agriculture	77	203
Serriste	1	3
Pépinière	1	3
Total	235	658

Source : ANSEJ. Antenne de Tizi-Ouzou.

A partir des données affichées dans le tableau on peut dire que l'élevage bovin est l'activité la plus demandée par les jeunes promoteurs dans la wilaya de Tizi-Ouzou en fin 2015, plus de 50% de total de micro-entreprises créées (soit 124 entreprises) sont dans le domaine d'élevage bovin générant 348 emplois.

L'activité de mise en valeur des terres pour l'agriculture est classées en deuxième lieu avec 77 entreprises créées produisant 203 emplois. Le reste des micro-entreprises sont

Chapitre III : L'impact de l'investissement agricole dans le cadre de l'ANSEJ sur la création de l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

réparties par les branches d'activités (apiculture, cuniculiculture, élevage caprin, élevage ovin, pêche et maraichère).

On remarque aussi que les activités : aménagement des espaces verts, aviculture, élevage d'animaux domestiques, entreprise de travaux forestiers et d'exploitation de forêts ne sont pas financé par l'ANSEJ durant l'année 2015 et n'ont pas contribué à la création d'emploi.

2.3.3 L'activité élevage bovin dans la willaya de Tizi-Ouzou.

L'élevage bovin est fortement combiné avec l'agriculture, son évolution dépend du développement de l'agriculture. Il ya une grande association de l'agriculture, l'élevage, cette association permet d'une part de créer les postes d'emplois, et d'autre part, d'augmenter le rendement agricole par la fumure animale.

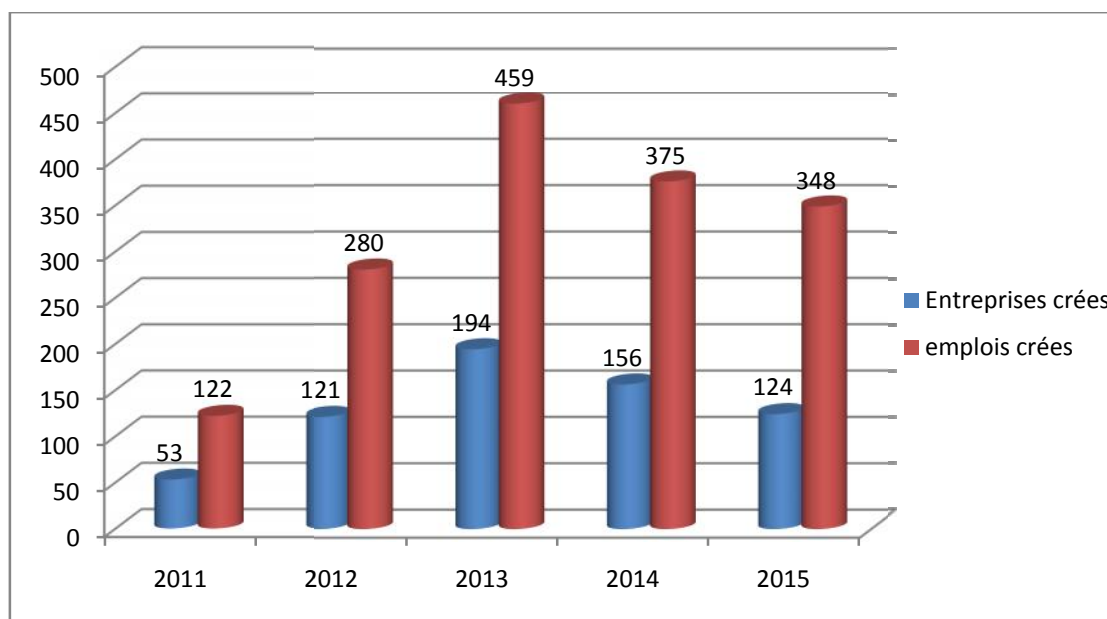
Tableau n°18 : L'évolution des micro-entreprises créées dans l'activité élevage bovin par l'ANSEJ de 2011 à 2015 dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Années	Entreprises créés	Emplois créés
2011	53	122
2012	121	280
2013	194	459
2014	156	375
2015	124	348
Total	648	1564

Source : réalisé par nos soins à partir des données de l'ANSEJ de Tizi-Ouzou.

Chapitre III : L'impact de l'investissement agricole dans le cadre de l'ANSEJ sur la création de l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Graphe n °16 : L'évolution des micro-entreprises créées dans l'activité d'élevage bovin par l'ANSEJ de 2011 à 2015.



Source : ANSEJ. Antenne de Tizi-Ouzou.

Durant cinq ans, l'ANSEJ de Tizi-Ouzou a enregistré la création de 648 micro-entreprises générant 1554 emplois dans l'élevage bovin. Cette activité est la filière qui attire plus les jeunes. Elle représente plus de 50% de nombre total des micro-entreprises créées dans cette activité. Son rôle dans la création d'emploi est non négligeable dans les zones de montagneuses.

On constate une certaine évolution en matière de création des micro-entreprises dans l'élevage bovin ; avec 53 entreprises créées en 2011, 194 en 2013 et 124 en 2015.

L'élevage bovin est un indicateur important de développement économique de la wilaya de Tizi-Ouzou, car il est la source qui couvre les besoins en protéines animales et valorise la main d'œuvre employée en milieu rural.

2.4 Les contraintes liées à la création des micro-entreprises agricoles dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

En analysant les chiffres communiqués par l'Antenne de l'ANSEJ de Tizi-Ouzou, concernant le nombre des micro-entreprises qui ont été créées, il ressort que le secteur d'agriculture n'a pas connu une grande réussite en matière de création d'entreprises. Nous

Chapitre III : L'impact de l'investissement agricole dans le cadre de l'ANSEJ sur la création de l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

avons remarqué que l'agriculture est parmi les secteurs ayant le moins contribué à la création d'emplois en le comparant aux secteurs des services et du bâtiment. En effet, les jeunes promoteurs sont confrontés dans le secteur de l'agriculture à une multitude de contraintes :

1. Une contrainte administrative qui consiste en l'établissement, au préalable, d'un acte authentique (acte justifiant l'origine des biens à exploiter). Un document exigé par la Banque Agricole et du Développement Rural (BADR), mais qui constitue un véritable frein pour les jeunes promoteurs et à l'essor de ce secteur économique dans la région. La spécificité de la région, c'est que la plupart des habitants ne disposent pas d'acte de propriété sur leurs biens. Ainsi, des centaines de jeunes se trouvent bloqués à cause de cette mesure qui freine le développement de ce secteur qui ne manque pas de potentiel et l'exclusion de nombreux candidats à l'investissement¹⁴.

2. Une contrainte liée au climat de la wilaya qui est caractérisé ces dernières années par des périodes de sécheresse qui influence le rendement, à titre d'exemple, les fortes températures plus de 34°C, influent négativement sur le rendement des élevages.

Ainsi, sur le terrain, la réalité du secteur exige l'extension de la surface agricole utile qui ne représente que 33% de la surface agricole totale. Ce qui justifié la faible contribution de l'agriculture à la création d'emploi par rapport au autre secteur.

3. Une contrainte rencontré par les jeunes qui veulent investir dans le secteur agricole on notera la faible qualification et le manque d'expérience des jeunes promoteurs dans ce domaine. Les jeunes créateurs sont mal et faiblement préparés pour une réalisation plus sûre de leur projet. Ces derniers manquent, en effet, d'esprit d'entreprise, de volonté réelle, de conviction en leurs caractéristiques et de persévérance dans leurs actes. Ainsi, face à un environnement économique non propice et un contexte politique peu encourageant, les jeunes promoteurs terminent leur tentative par rencontrer d'énormes difficultés qui drainent par conséquent leur projet vers l'échec.

4. D'autres contraintes d'ordre technique spécifique à l'activité d'élevage bovin est liées à l'insuffisance des disponibilités fourragères en qualité et en quantités, l'insuffisance des actions d'amélioration génétiques de troupeau bovin laitier ; et d'ordre socioéconomiques tels que l'augmentation des charges de production notamment le cout de l'alimentation et du matériel destinés à l'élevage.

(14) www.liberté-Algérie.com

Chapitre III : L'impact de l'investissement agricole dans le cadre de l'ANSEJ sur la création de l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

2.5 Les solutions proposées

Pour faire face aux contraintes liées à la création des micro-entreprises agricoles dans la wilaya de Tizi-Ouzou nous proposons certaines solutions qui sont :

1. Un effort doit être consenti par les autorités pour trouver une solution au problème du foncier et en facilitant les procédures de mise en place d'acte de propriété.
2. L'investissement dans l'agriculture de montagne est aussi une solution à privilégier avec un programme spéciale « agriculture de montagne » vu que la superficie utile agricole ne représente que 30% de la superficie globale.
3. En ce qui concerne l'activité de l'élevage bovin, des mesures doivent être prises à savoir :
 - Réglementer le marché de l'aliment qui fait l'objet de spéculation
 - Aider les éleveurs et les entreprises de production des produits laitiers à travers un compromis en matière de prix du litre de lait qui permettra aux éleveurs de rentabiliser leurs investissements.
4. Offre de formation des jeunes dans les différentes activités du secteur agricole leur permettra de mieux réaliser leur projets et attirer de la main d'œuvre vers ce secteur.

Conclusion

En guise de conclusion de ce troisième chapitre, il découle que l'essentiel des emplois créés dans le cadre de l'ANSEJ dans la wilaya de Tizi-Ouzou relève du secteur des services et BTPH. Dans le secteur agricole même si l'offre d'emploi avait connue une évolution appréciable, elle demeure toujours insuffisante elle ne représente que 19% de l'emploi total créé par ce dispositif.

La majorité des entreprises agricoles créées dans le cadre de l'ANSEJ sont des entreprises de l'élevage bovin. Cette activité est très favorisée par les jeunes promoteurs. Elle constitue un élément fondamental de la rentabilisation des exploitations bovines et elle répond à un objectif prioritaire qui est l'augmentation de la main-d'œuvre employée.

Conclusion générale

Conclusion générale

La création d'emploi est un déficit important pour tout les pays surtout ces dernières années ou une crise majeure a secoué le monde causant d'importantes pertes d'emplois.

Une des solutions à laquelle recours les pouvoirs publics afin de lutter contre le chômage est le financement de la création de micro-entreprises. Ces entreprises de petite taille dont le nombre d'employés ne dépasse pas neuf sont une formule très adaptées à l'économie de marché car il permet de libérer les compétences des jeunes entrepreneurs en leurs permettant de réaliser des projets innovants.

Le problème du chômage en Algérie ne date pas d'aujourd'hui mais remonte à plusieurs décennies et il touche en particulier les jeunes.

Le secteur public ne pouvant plus créer d'emploi, les pouvoirs publics se sont tournés vers le secteur privé et cela s'est fait à travers divers dispositifs dont les nouveaux codes d'investissement, les dispositifs de création de micro-entreprises (ANSEJ-CNAC-ANGEM), conçus comme moyen de lutte contre le chômage.

Afin d'étudier le rôle du financement des micro-entreprises dans la création d'emploi nous avons fais le choix d'analyser la contribution des micro-entreprises du secteur agricole essentiellement l'activité de l'élevage bovin créée dans le cadre du dispositif ANSEJ et financée par la BADR au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou. Le choix de cette wilaya est basé sur le fait qu'il y ait un important regain d'intérêt vers cette activité.

Pour mener notre étude, nous avons analysé toutes les données fournis par l'ANSEJ et la BADR afin de faire ressortir le nombre de micro-entreprises créées dans ce secteur ainsi que les emplois créées pour la même occasion.

Malgré tous les efforts, la création de micro-entreprises dans le secteur de l'agriculture a été modeste en le comparant aux secteurs des services et du bâtiment et cela est dû aux différentes contraintes à lesquelles il faudra trouver des solutions.

Toute fois, et malgré la modestie du niveau de création d'emplois et de micro-entreprises dans ce secteur, la part importante de ces derniers est le fait de l'activité de l'élevage bovin.

Bibliographie

Bibliographie

I. Les ouvrages

1. ABEDOU.A, BOUYACOUB.A, LALLEMENT.M, MADAOUIM «PME, emploi et relation sociale France-Maghreb ». Edition l'Harmattan. 2007.
2. BOUZAR.C « Systèmes financiers : mutations financières et bancaires et crises », Edition EL-AMEL, 2010.
3. Christian (M), Henri (B) et Xavier (O), « micro-entreprise et cadre institutionnel dans les pays en développement ». Ed OCDE, Paris, 1994.
4. JOYAL.A, SADEG.M, TORRES.O « La PME algérienne et le défi de l'internationalisation ». Edition L'Harmattan, 2010.
5. LABIE Marc « microfinance et développement ». Edition De Boeck Université, 2004.
6. LHERIAU.L « la réglementation en microfinance » [En ligne]. Edition ADA, 2005. format PDF disponible sur www.ada-microfinance.org.
7. LHERIAU.L « Précis de réglementation de la micro finance » édition : AFD, 2009.
8. MELBOUCI BELHOUT Leila « l'économie de l'entreprise algérienne », Edition EL-AMEL, 2009.
9. P.A Julien, M.MARCHESNAY. «La petite entreprise», Edition Vuibert, Paris, 1998.
10. SERVET.J.M. « Banquiers Aux Pieds Nus : La microfinance », Edition odile.Jacobe, 2006.

II. Articles de revues et de communications

11. BOUKIR.M « Relation entre les modalités de productions bovines et les caractéristiques du lait. Cas des exploitations laitières de la wilaya de Tizi-Ouzou », mémoire de magister en sciences agronomiques, 2007.
12. CHERIFI.B «chômage, salaire réel et croissance démographique : est ce qu'un model à correction d'erreur peut rendre compte des interactions entre ces variables ? », Revue des études humaines et sociales n°14, juin 2015.
13. LELART.M « le père du microcrédit honoré par le prix Nobel de la paix ». Revue d'économie politique,2007/ 2 (vol. 117).
14. MOKDEM.N « La communication un outil au service du développement durable algériens », Revenue ELMOFAKER, n° 10 de janvier 2014, de l'université Mohamed Khider Biskra. P 8.
15. OUSSALEM.M.O « le développement local dans la willaya de Tizi-Ouzou : potentialités, contraintes et perspectives », Revue Campus de la faculté des sciences économiques de l'université de Tizi-Ouzou, n°5, 2007.

16. SILAKHAL.K, KORICHI.Y, GABOUSSA.A « les PME en Algérie : Etat des lieux, contraintes et perspectives », N° 04/ décembre 2013.
17. TANI.W, RADI.B « Le financement des très petites entreprises : Informalisation du financement formel ou formalisation du financement informel », dossier de Recherches en Economie et Gestion, 3^{ème} numéro, septembre 2014.
18. WILLIAM.C.Byrd « Algérie contre performances économiques et fragilité institutionnelle », Revue confluence méditerranée, n°45, janvier 2003.

III. Mémoires et Thèses

19. BOUDEDJA.K « Microfinance et ONG : bilan et analyse diagnostic du fonctionnement du dispositif de micro-crédit à l'ONG algérienne Touiza en vue de la création d'une institution de microfinance », mémoire de master of science de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier, 2007.
20. BOUKIR.M « Relation entre les modalités de productions bovines et les caractéristiques du lait. Cas des exploitations laitières de la wilaya de Tizi-Ouzou », mémoire de magister en sciences agronomiques, 2007.
21. BOURICHE.L « les déterminants du chômage en Algérie : une analyse économétrique (1980-2009) » thèse de doctorat de l'université AbouBekr Belkaid Tlemcen, 2012.
22. CHAIB.H « Le développement rural : Le passage des activités traditionnelles à l'entrepreneuriat », Mémoire de magistère en sciences économiques, université Mustapha STAMBOULI de Mascara, 2015.
23. FIRLAS.M « impact des politique d'aides à l'entrepreneuriat sur l'émergence d'esprit d'entreprise chez les jeunes » mémoire de magister en science de gestion, 2012.
24. GANI.M « les PME-PMI comme acteur de développement locale » mémoire de magistère en science économiques de l'université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, 2010.
25. LOUGGAR.R « impact du micro- crédit sur le développement. économique », mémoire de magister en science économique de l'université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou. 2011.
26. MARNIESSE.S « les micro et petites entreprises malgaches dynamique et obstacles au développement », document de travail DT/98/08 de l'université de Paris I Sorbonne-DIAL, 1998.
27. MOKRANE.A « entrepreneurs et milieu entrepreneurial : éléments d'analyse à partir du cas de la willaya de Tizi-Ouzou », mémoire de magister en sciences économiques de l'université Mouloud Mammeri, 2006.
28. SAMAHIA « Microfinance et pauvreté : Quantification de la Relation sur la population de Tlemcen », thèse de doctorat en sciences économiques de l'université Abou Bekr Belkaid Tlemcen, 2010.

29. ZOUAOULI.M « l'impact de l'action de l'Etat sur le développement économique en Algérie 1962-2000 », thèse de doctorat de l'université Mentouri-Constantine.

IV. Décrets et lois

30. Décret exécutif n°90-143 du 22 mai 1990 portant dispositif d'insertion professionnel des jeunes Journal Officiel de la République Algérienne n°21.
31. Décret exécutif n° 96 /232 du 29 juin 1996 portant création et fixant les statuts de l'agence de développement social, Journal Officiel de la République Algérienne n° 40.
32. Loi n° 01-18 du 12 décembre 2001 portant loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise (PME), du Journal Officiel de la République Algérienne n° 77.
33. Loi n°01-03 de 12 décembre 2001 relative au développement de l'investissement, Journal Officiel de la République Algérienne n°47.
34. Décret présidentiel n° 03-514 de 30 décembre 2003 relatif au soutien à la création d'activité par les chômeurs promoteurs âgés de trente cinq (35) à cinquante (50) ans, Journal Officiel de la République Algérienne n°84.
35. Loi n°04-14 de 22janvier 2004 portant création et fixant le statut de l'ANGEM, Journal Officiel de la République Algérienne n° 6.
36. Loi n°05-16 du 31 décembre 2005 portant loi de finances pour 2006 du Journal officiel n° 85.
37. Décret exécutif n° 06/77 de 18 février 2006 fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'agence nationale de l'emploi du Journal Officiel de la République Algérienne n° 09.
38. La loi n°08-16 du 03 aout 2008 portant orientation agricole. Journal Officiel de la République Algérienne n°46.

V. Documents statistiques

39. Ministère de l'Industrie, de la PME et de la Promotion d'Investissement, Bulletin d'Information Statistique n° 18 de la PME, 2010.
40. Ministère de l'Industrie, de la PME et de la Promotion d'Investissement, Bulletin d'Information Statistique n° 20 de la PME, 2011.
41. Ministère de l'Industrie, de la PME et de la Promotion d'Investissement, Bulletin d'Information Statistique n°22 de la PME, 2012.
42. Ministère de l'Industrie, de la PME et de la Promotion d'Investissement, Bulletin d'Information Statistique n°23 de la PME, 2013.
43. Ministère de l'Industrie, de la PME et de la Promotion d'Investissement, Bulletin d'Information Statistique n°26 de la PME, 2014.

44. Ministère de l'Industrie, de la PME et de la Promotion d'Investissement, Bulletin d'Information Statistique n° 28 de la PME, 2015.
45. Office National des Statistique : activité, emploi et chômage données statistiques n° 748
46. Office National des Statistique : activité, emploi et chômage données statistiques n° 651
47. Office National des Statistique : activité, emploi et chômage données statistiques n° 592
48. Office National des Statistique : activité, emploi et chômage données statistiques n° 653
49. Office National des Statistique : activité, emploi et chômage données statistiques n° 683
50. Office National des Statistique : activité, emploi et chômage données statistiques n° 726.

VI. Documents divers

51. 2^{ème} conférence de l'OCDE des ministres en charges des PME « encourager l'entrepreneuriat en tant que moteur de la croissance dans une économie mondialisée », 3-5 juin 2004, Turquie.
52. Commission Européenne. Lignes directrices pour l'appui de la CE à la microfinance.
53. Guide jeunes porteurs de projets de micro-crédit : ce que vous savoir, procédures, aides avantages disponible en PDF sur le site : www.guioran.com .
54. L'OCDE « stimuler l'esprit d'entreprise » Paris, 1998.
55. Séminaire régional « Genre et intégration économique des femmes dans les pays du Maghreb» Tunisie, 5-7 octobre 2009.

VII. Sites Internet

56. Site internet. <https://www.dzairnews.com>.
57. gutiziouzou@andi.dz.
58. www.algerie360.com.
59. Site de l'ADS : www.ads.dz
60. Site de l'ANGEM : www.angem.dz
61. Site de l'ANSEJ : www.ansej.dz.
62. Site de la CNAC : www.cnac.dz
63. Site de l'ONS www.ons.dz
64. Site de l'ANEM : www.anem.dz.
65. Site de la BADR : www.badr.dz

Liste des tableaux et graphes

Liste des tableaux et graphes

I. Liste des tableaux

Tableau n°1 : Evolution des micro-entreprises en Algérie de 2010 à 2015.....	24
Tableau n°2 : Evolution du taux de chômage en Algérie (1966-1985).....	41
Tableau n°3 : Evolution du taux de chômage en Algérie (1986-1999).....	42
Tableau n°4 : Evolution du taux de chômage en Algérie (2001-2005).....	44
Tableau n°5 : Evolution du taux de chômage par sexe de 2010 à 2015.....	45
Tableau n°6 : Evolution du taux de chômage chez les jeunes et celui des adultes de 2010 à 2015.....	46
Tableau n°7 : Evolution du taux de chômage selon le niveau d'instruction de 2010 à 2015.....	47
Tableau n°8 : Evolution du taux de chômage selon la zone de 2010 à 2015.....	48
Tableau n°9 : Projets financés par secteur d'activité (cumul juin 2015).....	55
Tableau n°10 : Les types de financement proposés par l'ANSEJ	
Tableau n°11 : Projets financés selon le type d'activité (cumul 31/12/2015).....	58
Tableau n°12 : Le bilan des emplois créés par secteur d'activité depuis la création de l'ANGEM au 31/12/2015.....	61
Tableau n°13 : Evolution des micro-entreprises financées par la BADR dans le cadre de (ANSEJ-CNAC-ANGEM).....	80
Tableau n°14 : Montants accordés par la BADR de Tizi-Ouzou dans le financement des micro-entreprises agricoles dans le cadre de l'ANSEJ-CNAC-ANGEM.....	82
Tableau n°15 : Projets et emplois créés répartis par secteur d'activité dans la wilaya de Tizi-Ouzou dans le cadre de l'ANSEJ en 31/12/2015.....	84
Tableau n°16 : Evolution de nombre des micro-entreprises agricoles créées dans le cadre de l'ANSEJ dans la wilaya de Tizi-Ouzou.....	85
Tableau n°17 : Nombre d'entreprises et d'emplois créés par branche d'activité dans le cadre de l'ANSEJ.....	87
Tableau n°18 : L'évolution des micro-entreprises créées dans l'activité élevage bovin par l'ANSEJ de 2011 à 2015.....	88

II. Liste des figures et graphes

Figure n° 1 : Organigramme de la BADR.....	67
Graphe n°1 : Evolution des micro-entreprises en Algérie de 2010 à 2015...	25
Graphe n°2 : Evolution du taux de chômage en Algérie (1966-1985).....	42
Graphe n°3 : Evolution du taux de chômage en Algérie (1986-1999).....	42
Graphe n°4 : Evolution du taux de chômage en Algérie (2001-2005).....	44
Graphe n°5 : Evolution du taux de chômage par sexe de 2010 à 2015.....	45
Graphe n°6 : Evolution du taux de chômage chez les jeunes et celui des adultes de 2010 à 2015.....	46
Graphe n°7 : Evolution du taux de chômage selon le niveau d’instruction de 2010 à 2015.....	47
Graphe n°8 : Evolution du taux de chômage selon la zone de 2010 à 2015..	48
Graphe n°9 : Projets financés par secteur d’activité (cumul juin 2015).....	56
Graphe n°10 : Projets financés selon le type d’activité (cumul 31/12/2015)	59
Graphe n° 11 : Le bilan des emplois créés par secteur d’activité depuis la création de l’ANGEM au 31/12/2015.....	62
Graphe n°12 : Evolution des micro-entreprises financées par la BADR dans le cadre de (ANSEJ-CNAC-ANGEM).....	81
Graphe n°13 : Evolution des crédits octroyés par la BADR dans le cadre de création des micro-entreprises agricoles dans la wilaya de Tizi-Ouzou dans le cadre de l’ANSEJ-CNAC-ANGEM.....	82
Graphe n°14 : Projets et emplois créés répartis par secteur d’activité dans la wilaya de Tizi-Ouzou dans le cadre de l’ANSEJ en 31/12/2015.....	84
Graphe n°15 : Evolution de nombre des micro-entreprises agricoles créées dans le cadre de l’ANSEJ dans la wilaya de Tizi-Ouzou.....	86
Graphe n°16 : Evolution des micro-entreprises créées dans l’activité d’élevage bovin.....	88

Annexes

Table des matières

Tables des matières

Sommaire	7
Liste des abréviations	9
Introduction générale	12
Chapitre I : Cadre théorique sur le financement des micro-entreprises	15
Introduction	15
Section 1 : Aperçu générale sur les micro-entreprises	16
1.1. La notion de micro-entreprise	16
1.1.1. Définition de la micro-entreprise	16
1.1.2. Les formes juridiques de la micro-entreprise.....	16
1.1.2.1.L'entreprise individuelle	17
1.1.2.2.La société à responsabilité limitée (SARL).....	17
1.1.2.3.Les sociétés en nom collectifs (SNC)	17
1.1.2.4.Les sociétés en commande simple (SCS).....	17
A. Le commanditaire.....	17
B. Le commandité.....	17
1.2. Les caractéristiques de la micro-entreprise	18
1.2.1. La centralisation de gestion.....	18
1.2.2. Une faible spécialisation	18
1.2.3. Un processus de décision peu formalisé	18
1.2.4. Un système d'information interne peu complexe	18
1.2.5. Un système d'information externe simple	18
1.2.6. La recherche d'un environnement stable	19
1.3. Les rôles et objectifs des micro-entreprises	19
1.3.1. Les objectifs des micros entreprises.....	19
1.3.1.1.La pérennité.....	19
1.3.1.2.L'indépendance.....	19
1.3.1.3.La puissance.....	20
1.3.2. Les rôles des micro-entreprises	20
1.3.2.1. La création de l'emploi et réduction du chômage	20

1.3.2.2. Le renforcement du tissu industriel	20
1.3.2.3. La diffusion de l'esprit d'entreprise chez les jeunes	21
Section 2 : Les micro-entreprises dans l'économie algérienne	21
2.1. Définition de la micro-entreprise selon la loi algérienne	21
2.2. Evolution de la micro entreprise en Algérie	22
2.2.1. La période 1962-1990 : l'économie planifiée	22
2.2.2. La période de 1990-2009 : la transition vers l'économie de marché	23
2.2.3. L'évolution des micro-entreprises en Algérie de 2010 à 2015	24
2.3. Les contraintes liées aux micro-entreprises.....	25
2.3.1. Les contraintes exogènes.....	25
2.3.1.1. Les contraintes géographiques	26
A. Le relief	26
B. La problématique du foncier industriel	26
2.3.1.2. Les contraintes administratives	26
2.3.2. Les contraintes endogènes	27
2.3.2.1. Les contraintes économiques	27
2.3.2.2. Les contraintes technologiques	27
2.3.2.3. Les contraintes liées au financement de la création d'entreprises privées	27
Section 3 : Le financement des micro-entreprises en Algérie	29
3.1. Origine de micro crédit et de la microfinance	29
3.2. Le concept de la microfinance	31
3.2.1. Définition de la microfinance.....	31
3.3. Le concept du micro-crédit	32
3.3.1. Définition du micro-crédit	32
3.3.2. Les objectifs du micro-crédit	33
3.3.2.1. L'objectif économique	33
3.3.2.2. Les objectifs sociaux	34
3.3.2.3. L'objectif spatial	34
3.4. La microfinance en Algérie.....	34
3.4.1. Les Organisations Non Gouvernementale (L'association TOUIZA).....	34
3.4.2. Le système financier mutualiste	35
3.4.3. Les banques et pouvoirs public	36
Conclusion	37

Chapitre II : Le chômage et la création d'emploi en Algérie	39
Introduction	39
Section 1 : Généralités sur le chômage	40
1.1.Définition du chômage	40
1.2.L'évolution du chômage en Algérie	40
1.2.1. Le chômage avant 1986	40
1.2.2. Le chômage durant la période (1986-1999)	42
1.2.3. Le chômage après les années 2000.....	43
1.3. Les déterminants du chômage en Algérie	44
1.3.1. Le sexe	45
1.3.2. L'âge	46
1.3.3. Le niveau d'instruction.....	47
1.3.4. La zone	48
Section 2 : Les politiques et stratégies en matière d'emploi	49
2.1. La notion de l'emploi	49
2.1.1. Emploi-salarié	49
2.1.2. Emploi non salarié	49
2.2. Les programmes d'aide à la création d'emploi en Algérie	49
2.2.1. L'Agence de Développement Social (ADS)	50
2.2.1.1. Présentation	50
2.2.1.2. Les programmes d'emplois adoptés par l'ADS	51
A. Cellules de Proximités de Solidarité (CPS)	51
B. Développement Communautaire Participatif (DEV-COM)	51
C. Allocation Forfaitaire de Solidarité (AFS)	51
D. Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main D'œuvre (TUP-HIMO)	51
E. Dispositif d'Insertion Sociale des Jeunes Diplômés (PID)	51
F. Dispositif d'Activité d'Insertion Sociale (DAIS)	51
2.2.2. Dispositif d'Insertion Professionnelle des Jeunes (DIPJ).....	52
2.2.3. Agence Nationale de L'Emploi (ANEM).....	52
Section 3 : Les structures d'accompagnement à la création des micro-entreprises	53
3.1. La caisse Nationale d'Assurance Chômage CNAC	53
3.1.1. La présentation de la CNAC	53
3.1.2. Les missions et objectifs de la CNAC.....	53

3.1.2.1. L'indemnisation du chômage	54
3.1.2.2. Les mesures actives	54
A. L'aide à la recherche d'emploi	54
B. L'aide au travail indépendant	54
C. La formation de reconversion	54
3.2. L'aide à la création d'activités pour les chômeurs promoteurs âgés de 35 à 50 Ans	55
3.3. L'Agence Nationale à l'emploi de jeunes ANSEJ	56
3.3.1. La présentation de l'ANSEJ	56
3.3.2. Les missions de l'ANSEJ	57
3.3.3. La création des micro-entreprises dans le cadre de l'ANSEJ	57
3.4. L'Agence Nationale pour la Gestion de Microcrédit ANGEM	59
3.4.1. Présentation de l'ANGEM	59
3.4.2. Les missions de L'ANGEM	60
Conclusion	63
Chapitre III : L'impact de l'investissement agricole dans le cadre de l'ANSEJ sur la création de l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou	65
Introduction	65
Section 1 : Présentation de la BADR et de l'ANSEJ	66
1.1.Présentation de la Banque d'Agriculture et de Développement Rural (BADR).....	66
1.1.1. Les missions de la BADR	68
1.1.2. Les objectifs de la BADR.....	68
1.1.3. Les domaines d'intervention de la BADR	69
1.2.La présentation de l'Agence Nationale de Soutien à l'emploi des Jeunes.....	70
1.2.1. Aperçu générale sur l'ANSEJ	70
1.2.2. Les missions de l'ANSEJ	70
1.2.3. La démarche de création de la micro-entreprise par l'ANSEJ.....	71
1.2.3.1.L'idée de projet	71
1.2.3.2.Dépôt de dossier à l'ANSEJ	71
1.2.3.3.L'élaboration de projet	71
1.2.3.4.Validation de la commission	72
1.2.3.5.Accord bancaire	72
1.2.3.6.Le démarrage de l'activité	72
1.2.3.7.Le suivi de l'activité	72

1.2.4. La procédure de création des micro-entreprises dans le cadre de l'ANSEJ.....	72
1.2.4.1.L'investissement de création.....	72
A. Les conditions d'éligibilité.....	72
B. Les montages financiers	73
a. Le financement triangulaire	73
b. Le financement mixte	73
C. Aides financières et avantages fiscaux	74
a. Phase de réalisation	74
b. Phase d'exploitation	74
1.2.4.2.L'investissement d'extension.....	75
A. Conditions d'éligibilité à l'investissement d'extension	75
B. Les montages financiers	75
C. Aides financières et avantages fiscaux pour l'extension.....	75
1.2.5. Les fonds associés à ANSEJ	76
1.2.5.1.Fond Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (FNSEJ).....	76
1.2.5.2.Fond de Caution Mutuelle de Garantie Risques (FCMGR)/ Crédits Jeunes	
Promoteurs	76
Section 2 : La création d'emploi à travers le financement des micro-entreprises dans la wilaya de Tizi-Ouzou.....	77
2.1. Présentation du secteur agricole	77
2.1.1. Les activités de secteur agricole	77
2.1.2. La situation du secteur agricole dans la wilaya de Tizi-Ouzou.....	78
2.2. Financement de la création des micro-entreprises par la BADR dans le cadre des dispositifs ANSEJ-CNAC-ANGEM.....	80
2.2.1. Le nombre des micro-entreprises créées par la BADR	80
2.2.2. Les montants de crédits orientés vers la création des micro-entreprises.....	81
2.3. Le financement de la création des micro-entreprises dans le cadre de l'ANSEJ	83
2.3.1. L'offre d'emploi par secteur d'activités dans la wilaya de Tizi-Ouzou.....	83
2.3.2. Le rôle de l'ANSEJ dans la création de l'emploi dans le secteur agricole au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou	85
2.3.3. L'activité élevage bovin dans la willaya de Tizi-Ouzou.	88
2.4. Les contraintes liées à la création des micro-entreprises agricoles dans la wilaya de Tizi-Ouzou	89
2.5. Les solutions proposées	90

Conclusion	91
Conclusion générale	93
Bibliographie	95
Liste des tableaux et graphes	100
Annexes	103
Tables des matières	118